



Nancy Fraser et le désarroi
des infirmières

Michel David
La francisation des
immigrants Page B 5

Konrad Yakabuski
Le musée et la ministre
Mélanie Joly Page B 9

Le Devoir de philo Le symptôme d'un capitalisme autodestructeur Page B 10

PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR, LES SAMEDI 28 ET DIMANCHE 29 AVRIL 2018

L'ENFANCE À L'ÈRE DU #MOIAUSSI

La violence sexuelle s'étend à la petite école

Les comportements problématiques sont en hausse dans les établissements primaires

Un enfant de cinq ans qui embrasse le sexe d'une fillette au CPE. Un garçon de six ans agressé par trois copains qui tentent de l'obliger à faire une fellation dans la cour d'école... Longtemps banalisée, la violence sexuelle chez les tout-petits est de plus en plus visible et dénoncée, et l'accès à la pornographie montrée du doigt.

JESSICA NADEAU
MARC FORTIER

C'était au printemps dernier. Henri (nom fictif) avait six ans. Dans la cour d'école, au service de garde, un ami l'a emmené sous un module de jeux. Il l'a maintenu au sol pendant que deux autres petits garçons lui sautaient dessus. L'un s'est assis sur son sexe, faisant des mouvements de va-et-vient sur lui, l'autre a baissé ses culottes — «des bobettes de Superman», a précisé l'enfant plus tard — et a tenté de lui enfoncer son pénis dans la bouche.

Henri s'est débattu pendant de longues minutes. Lorsqu'un surveillant est enfin arrivé, Henri venait tout juste de réussir à s'échapper.

À la maison, l'enfant a raconté toute l'histoire à sa mère. «Il était complètement troublé. Il m'a dit: "Maman, ça ne va pas bien, il s'est passé quelque chose, il faut que je te parle."»

L'école a banalisé la situation, selon la mère, qui a choisi d'aller chercher de l'aide pour son fils en consultation privée. «Depuis, mon fils a peur d'aller à l'école. Il fait des cauchemars. La semaine dernière, j'ai dû l'amener encore à l'urgence parce que ses idées suicidaires étaient revenues...»

Arielle (nom fictif) a vécu sensiblement la même chose qu'Henri. Plusieurs garçons du premier cycle du primaire l'ont clouée au sol dans un coin de la cour d'école, ils ont retiré ses vêtements et touché son sexe contre son gré. D'autres enfants l'ont aidée à se libérer de ses agresseurs. La fillette n'a gardé aucune séquelle de cet événement, vécu non pas comme une agression, mais plutôt comme une «expérience bizarre», selon sa mère.

«J'imagine que les enfants n'avaient aucune idée de la portée de leur geste, explique la maman. À cet âge-là, ils ne savent pas c'est quoi, une agression. Mais c'est difficile pour nous, les parents, à cause de l'imaginaire qu'on a comme adultes. On nous a expliqué qu'il ne fallait pas transférer nos émotions d'adultes sur des gestes d'enfants, mais j'avoue que tout le monde a été pris par surprise de devoir intervenir avec des enfants en si bas âge.»

#MoiAussi

Les cas d'Henri et d'Arielle ne sont pas uniques. «Les comportements sexuels problématiques en milieu scolaire, c'est quelque chose qui est très présent, et pas juste dans les écoles, mais aussi dans les garderies et les camps de jour», explique Annie Fournier, directrice des services professionnels à la Fondation Marie-Vincent, qui travaille avec les jeunes enfants.

«Ces comportements, c'est quelque chose qui est très présent, et pas juste dans les écoles, mais aussi dans les garderies et les camps de jour»

Annie Fournier, directrice des services professionnels à la Fondation Marie-Vincent, qui travaille avec les jeunes enfants

«Ça toujours existé, mais avant, c'était banalisé. On disait: ils jouent au docteur, ajoute Tatou Parisien, psychothérapeute au Centre d'intervention en abus sexuels pour la famille en Outaouais. Aujourd'hui, il y a un mouvement social qui encourage la dénonciation, il y a une évolution des mœurs qui fait qu'on a désormais la capacité d'entendre cette réalité-là et de considérer l'impact que ça peut avoir sur nos enfants.»

Toutes deux voient une nette augmentation des dénonciations chez les enfants, liée à la vague #MoiAussi. Pourtant, le mouvement n'a pas vraiment affecté les enfants, ni même les ados, qui ne s'associent pas à ces «histoires d'adultes», précisent plusieurs spécialistes consultés par *Le Devoir*. Mais, assurément, cela a un impact sur les parents qui, eux, s'interrogent davantage sur la sexualité des enfants.

Même au CPE

Nathalie (nom fictif) a eu le choc de sa vie lorsque l'éducatrice de sa fille au CPE l'a prise à part à la fin de la journée pour lui parler d'une «situation» survenue au parc plus tôt dans la journée. Sa fille avait été surprise «les culottes baissées» sous un module de jeu avec un autre enfant qui léchait son sexe. «Quand l'éducatrice m'a raconté ça, je me suis mise à *shaker* de partout. Il y a plein d'affaires qui me sont passées par la tête. Je me disais: ça y est, ma fille fait partie des statistiques... à cinq ans!»

Le soir, elle a interrogé sa fille. «Maman, il a juste dit: je veux embrasser ton vagin», lui a raconté sa fille. «Elle n'avait pas l'impression de faire quelque chose de mal. Moi, le cœur m'a viré à l'envers. Les enfants ne sont pas censés savoir ce que c'est, l'amour oral, à cet âge-là. Il a pris ça où, cette idée-là?»

Sa fille n'a pas été perturbée par cet événement. En fait, elle ne s'en souvient même plus. Mais Nathalie, elle, est restée troublée, notamment par la réponse du service de garde, qui minimisait la portée de ce qui s'était passé en arguant que la petite avait elle-même baissé son pantalon. Nathalie n'avait plus confiance. Elle a retiré ses enfants du CPE.

Agressions ou jeux sexuels entre enfants consentants? Où est la ligne? «Il n'y a pas de ligne, répond Annie Fournier. C'est un ensemble de critères qu'il faut évaluer, des indices qui nous permettent de juger si le comportement est sain, inquiétant ou problématique.»

Un écart d'âge de plus de deux ans est un indice qu'il y a lieu de s'inquiéter. S'il y a des menaces ou de la manipulation, c'est un autre indice clair. Et ça n'a pas besoin d'être très développé, précise la spécialiste. «La manipulation, à cet âge-là, ça peut être aussi simple que de dire: si tu ne me montres pas ton pénis, je ne suis plus ton ami ou je ne te prêterai pas mon jeu vidéo.»

Il faut également analyser le comportement en fonction de l'âge de l'enfant, explique Stéphanie Houle, sexologue à la Commission scolaire des Affluents, dans Lanaudière. Selon elle, une relation orale génitale chez les tout-petits, «ça allume une lumière jaune».

Mais, dans certains cas, il se peut que des enfants aient des «jeux sexuels très élaborés» et que cela se déroule comme dans un jeu et dans la normalité, ajoute-t-elle. L'important, c'est d'aller voir ce qui se cache derrière pour comprendre si le comportement est normal, inapproprié ou problématique. Et de recadrer au besoin.



MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

Le Devoir

Dossier • L'enfance à l'ère du #MoiAussi. Porno: des enfants accros dès huit ans. Ados: chantage sexuel et manipulation au secondaire. Écoles: gérer la dénonciation, le nouveau lot des établissements scolaires. Pages B 2 et B 3

L'ENFANCE À L'ÈRE

Accros à la porno dès huit ans

Quand l'agresseur est aussi une victime



ISTOCK

TEXTES: JESSICA NADEAU ET MARCO FORTIER

Comment un bambin de six ans peut-il en venir à forcer un autre enfant à lui faire une fellation? Qui sont ces petits, aux comportements sexuels problématiques et intrusifs? Chercheurs et intervenants s'inquiètent de ce phénomène en émergence qui traumatise des enfants exposés à la sexualité explicite. Au banc des accusés: la pornographie.

Beaucoup plus facilement accessible et explicite qu'à l'époque où il fallait se procurer un magazine que l'on cachait sous le matelas, la porno est devenue «le grand fléau», selon la sexologue Stéphanie Houle, qui travaille à la Commission scolaire des Affluents, dans Lanaudière.

Elle constate que les jeunes qu'elle accompagne ont été exposés à la pornographie par le truchement d'Internet. Et à un âge de plus en plus bas. «Ils sont en rupture, ils tentent de gérer le trauma, ils sont envahis par ces images qu'ils ont dans la tête. Ils sont en réaction et ils agissent pour gérer toute cette anxiété, pour tenter de comprendre.»

L'autre problème, constate la sexologue, c'est que les enfants deviennent accros très rapidement à ces images pornographiques. «Les enfants développent une dépendance extrêmement forte, et c'est presque instantané.»

Elle compare les émotions déclenchées par le visionnement de ces images à celles engendrées par les films d'horreur. «Ça crée une émotion tellement forte que ça génère une hormone au cerveau. Ce n'est pas nécessairement une émotion agréable, mais elle est forte. L'enfant ne comprend pas ce qu'il voit. Sur le coup, ça cause un traumatisme, une anxiété. Ensuite, pour répondre à ses questions, il retourne voir. Et là, ça devient

très insidieux. La dépendance s'installe très rapidement.»

La directrice des services professionnels à la Fondation Marie-Vincent le confirme: la pornographie a un «impact important» sur les enfants. «Certains ont des symptômes de choc post-traumatique, ils ne comprennent pas du tout ce qu'ils ont vu et ils sont obsédés par ces images qu'ils ne savent pas comment classer dans leur tête.» Elle aussi affirme avoir vu des enfants totalement accros à la pornographie. «On voit ça ici, c'est assez troublant. Et ça peut être très jeune, huit ans, ou moins parfois...»

«Les études sont encore récentes. Non pas que ce soit un phénomène nouveau: ça a toujours existé, les enfants qui abusent, mais c'est assez récent qu'on s'y intéresse», explique Tatou Parisien, travailleuse sociale et psychothérapeute au Centre d'intervention en abus sexuels pour la famille, un organisme qui vient en aide aux victimes et aux jeunes agresseurs en Outaouais.

«Il y a un modèle explicatif en émergence et on observe quatre facteurs de risque, précise-t-elle. Ce sont souvent des enfants qui présentent une certaine vulnérabilité, qui vivent des difficultés sur le plan familial et qui ont été exposés à la fois à de la violence et à de la sexualité.»

Dans certains cas, les enfants qui ont des comportements sexuels problématiques ont été eux-mêmes victimes d'abus sexuels, constate-t-elle. «Ce que je vois beaucoup plus, ce sont des enfants qui ont vu de la pornographie. Et pas nécessairement parce qu'ils voulaient en voir. Ils peuvent avoir tapé le mot «chat» dans un moteur de recherche, et ce sur quoi ils sont tombés n'avait rien à voir avec les petits minous...»

Les nombreux spécialistes consultés par Le

Devoir s'entendent tous pour dire que, contrairement aux adultes, les tout-petits ne recherchent pas la gratification sexuelle quand ils font ces gestes.

Besoins affectifs

«Pour les enfants, les organes génitaux, ça n'a rien de sexuel, affirme la sexologue Stéphanie Houle. Un enfant qui se masturbe de façon compulsive, par exemple, cherche souvent une façon de gérer son stress, car la sexualité apporte un apaisement.» Dans certains cas, c'est l'expression d'une violence — un enfant veut en blesser un autre, se venger, l'attaquer ou l'intimider — qui prend une couleur sexuelle.

De façon générale, ils cherchent par la sexualité à exprimer une émotion, résume la sexologue Stéphanie Houle. À défaut de mots, ils s'expriment par leurs comportements. «Un enfant qui a un comportement problématique a besoin de soutien. On doit être dans l'éducatif, pas dans le punitif», recommande-t-elle.

«J'ai des petits cocos qui se font chicaner très très fort parce qu'ils ont demandé à un autre de baisser ses culottes ou qu'ils ont touché les parties intimes. J'en avais un, l'autre jour, qui pleurait à chaudes larmes. Il nous a dit: «Je ne savais pas, moi, que je n'avais pas le droit de toucher une vulve. J'avais le goût de toucher parce que c'était doux.» Il a retenu qu'il avait fait quelque chose d'extrêmement grave, mais il ne comprenait pas pourquoi. Il faut que l'enfant apprenne quelque chose et que ça ait du sens pour lui.»

Le message véhiculé par les parents doit être double, estime Tatou Parisien. «D'un côté, il faut expliquer à l'enfant que ce genre de comportement est inacceptable, non seulement selon nos valeurs, mais aux yeux de la société. À 12 ans, ce serait un acte criminel. Il faut que ce message soit clair. De l'autre côté, il faut dire clairement à l'enfant qu'on est là pour lui, pour le protéger et pour l'aider.»

Avant 12 ans, les enfants ne sont pas judicia-

risables. Légalement, on ne parle pas d'agressions sexuelles, un terme qui fait référence à un acte criminel. Par contre, lorsque surviennent des cas problématiques, les écoles ont l'obligation d'appeler la police ou la DPJ. Si les parents des jeunes victimes se sentent coupables de ne pas avoir su protéger leurs enfants, ceux des jeunes agresseurs, eux, s'inquiètent pour le futur. «Quand on traite les enfants, on traite aussi leurs parents, parce qu'ils sont généralement totalement dépassés», explique Annie Fournier.

Services d'aide

«Ils se demandent tous: qu'est-ce que j'ai fait de pas correct? Suis-je en train d'élever un futur agresseur? On travaille avec eux pour leur dire que, non, cet enfant ne court pas plus de risques qu'un autre de devenir un agresseur. On regarde quels besoins l'enfant exprime à travers ces gestes-là et on travaille avec le parent à combler ce besoin.»

Tatou Parisien croit aussi qu'il ne faut pas voir les enfants qui posent des gestes sexuels intrusifs comme de futurs agresseurs. «Il n'y a rien de fixé au chapitre d'une déviance sexuelle.» D'où l'importance, rappellent-ils tous, d'offrir des services aux enfants qui ont besoin d'aide. Ces services, malheureusement, se font rares. «Nous ne sommes que trois centres au Québec à offrir des services gratuitement, sinon, il faut chercher du côté du privé, et on se souhaite d'avoir de bonnes assurances!» indique l'intervenante.

Et ces rares centres manquent d'argent. «Trouver des bailleurs de fonds pour aider les jeunes aux comportements sexuels problématiques, ce n'est pas évident, lance M^{me} Parisien dans un soupir. Pourtant, il faut traiter ce problème social à la source. C'est vraiment triste, parce que ça reste des enfants qui ont besoin d'aide.»

Le Devoir

«Les enfants développent une dépendance extrêmement forte, et c'est presque instantané»

Stéphanie Houle, sexologue à la Commission scolaire des Affluents, dans Lanaudière

«Il faut traiter ce problème social à la source. C'est vraiment triste, parce que ça reste des enfants qui ont besoin d'aide.»

Tatou Parisien, travailleuse sociale et psychothérapeute au Centre d'intervention en abus sexuels pour la famille, en Outaouais



Dans une salle de thérapie, Annie Fournier, de la Fondation Marie-Vincent (à droite), et Myriam LeBlanc-Élie, chargée de projet

MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

DU #MOIAUSSI

« Souvent, les gars vont faire des menaces pour que tu leur envoies un nude. J'ai une amie qui voulait se suicider à cause de ça. Il faut vraiment que ça arrête, les nudes. »

Une étudiante

« Au primaire, il y a une grande méconnaissance de la sexualité des enfants. Il y a beaucoup de travail à faire. »

Stéphanie Houle, sexologue à la Commission scolaire des Affluents

« Quand on traite les enfants, on traite aussi leurs parents, parce qu'ils sont généralement dépassés »

Annie Fournier, directrice des services professionnels à la Fondation Marie-Vincent

« Si on déplace l'enfant dans une autre école, on ne fait que changer le problème de place, car il risque de poser d'autres gestes inappropriés sur d'autres enfants »

Annie Fournier

25%

Un jeune sur quatre ayant été en relation de couple a déjà partagé des images intimes avec son partenaire, selon un sondage mené par la Fondation Marie-Vincent auprès de jeunes de 12 à 18 ans.

164

Le nombre de demandes de thérapie pour les enfants a presque doublé dans la dernière année à la Fondation Marie-Vincent. En 2017, il y avait eu 83 demandes de services.



ISTOCK

Chantage sexuel au secondaire

Les dénonciations se retournent souvent contre les victimes

Chez les ados, la violence sexuelle prend plusieurs visages. Chantage, manipulation, jeux sexuels et attouchements non consentis sont monnaie courante dans les corridors de la polyvalente, dénoncent plusieurs adolescentes. Mais le principal problème reste l'échange de photos intimes, une nouvelle forme de violence sexuelle qui fait des ravages dans les écoles secondaires.

« Salut. Veux-tu me sucer? Je vais te la fourrer dans le cul. » C'est le type de messages « complètement inappropriés » envoyés par des jeunes de 14 ans à des copines d'école, que la sexologue Stéphanie Houle voit passer régulièrement dans son bureau à la Commission scolaire des Affluents, dans Lanaudière.

« On parle ici de jeunes garçons super gentils, qui se comportent super bien et qui, souvent, n'ont jamais même embrassé une fille. Et quand on leur demande pourquoi ils ont écrit ça, ils répondent timidement: ben, c'est parce que j'aimerais ça que ce soit ma blonde... Le message d'approche, pour aborder une fille, c'est ça. »

Selon elle, les adolescents, qui ont commencé à écouter de la pornographie à la fin du primaire (voir autre texte), ont le cerveau « complètement contaminé » par la pornographie.

« Certains ados posent des gestes inappropriés, de l'ordre de l'agression sexuelle, et certains sont même judiciarisés, mais ce n'était pas là leur intention. C'est une croyance qu'ils ont développée dans leur cerveau. C'est très triste, parce qu'ils n'ont même pas un profil d'agresseur. »

Photos intimes

La disponibilité du matériel sexuel explicite pousse également les jeunes à banaliser l'échange des photos intimes. Un sondage, mené auprès des 12 à 18 ans par la Fondation Marie-Vincent, révèle qu'un jeune sur quatre ayant été en relation de couple a déjà partagé des images intimes avec son ou sa partenaire.

Ils partagent ces images intimes en toute confiance avec leurs amoureux ou amoureuses. Le problème, c'est quand la relation prend fin. Des adolescents se servent de ces images compromettantes pour demander des faveurs sexuelles ou d'autres formes d'avantages, explique Myriam Leblanc, chargée de projet à la Fondation Marie-Vincent. « Des cas comme ceux-là, les équipes scolaires doivent en gérer chaque semaine », précise-t-elle.

Même sans être dans une relation amoureuse, plusieurs adolescentes ont raconté au *Devoir* qu'elles se font harceler par les garçons de leur école pour

qu'elles envoient des photos intimes. « Les gars disent: "S'il te plaît, fais ça, je ne vais pas l'envoyer" », relate Sarah (nom fictif) en imitant le ton mielleux des gars. « Moi, j'ai jamais fait ça, mais il y a des filles qui disent oui parce qu'elles aiment les gars ou qu'elles ont été droguées. »

Ta photo contre de l'argent

Certains font du chantage. « Souvent, les gars vont faire des menaces pour que tu leur envoies un nude. Ou bien ils vont te mettre au défi en disant: t'es pas game. » Certains vont jusqu'à proposer de l'argent en échange d'une photo, expliquent les adolescentes.

Il y a aussi les groupes fermés sur lesquels, moyennant quelques dollars, ils peuvent avoir accès à des photos de plusieurs filles de l'école. « Après, les filles se font traiter de salopes, déplore Cassandra. C'est vraiment dégueulasse. Ça détruit des vies. J'ai une amie qui voulait se suicider à cause de ça. Il faut vraiment que ça arrête, les nudes. »

Le principal problème reste l'échange de photos intimes, qui fait des ravages

Tag fesse

Plusieurs adolescentes ont raconté avoir été la cible d'attouchements non désirés dans les corridors. Cela s'inscrit souvent dans le cadre de « jeux » inventés par les garçons, tels que la « tag fesse » et la « tag seins », où un garçon a 10 secondes pour toucher une fille, à défaut de quoi il se fait frapper par les autres.

D'autres jeux encore consistent à mettre un prix sur une fille. « C'est comme [au jeu de] la bouteille. Un gars pointe une fille et il doit faire des choses avec elle. Plus il va loin, plus il gagne d'argent. S'il couche avec elle, c'est vraiment plus [d'argent]. »

Les adolescentes racontent la difficulté de dénoncer de tels comportements aux autorités de l'école. Elles disent qu'on ne les prend pas au sérieux, que rien n'est fait auprès des garçons. Mais lorsque des actions sont prises — que ce soit pour renforcer la sécurité autour d'un lieu ou lorsque des accusations sont portées contre le présumé agresseur —, les adolescentes sont souvent stigmatisées par leurs pairs, raconte Cassandra.

« Dans mon école, ils ont fermé l'accès [à un local dont la sécurité était déficiente] après qu'une fille eut été agressée. Ensuite, il y avait des gars qui écrivaient [sur les réseaux sociaux]: "On ne peut plus y aller à cause de cette salope." »

Le Devoir



MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

Gérer la dénonciation, le nouveau lot des écoles

Des parents de jeunes victimes et des adolescentes rencontrées par *Le Devoir* dénoncent la banalisation des violences sexuelles dans les écoles primaires et secondaires. Des organismes, dont la Maison d'Haïti, ont réclamé cette semaine une loi pour protéger les jeunes victimes, parfois obligées de côtoyer leur agresseur dans les classes. Que font les écoles?

« Il n'y a pas de situations vécues par nos élèves qui nous laissent indifférents, répond Hélène Bourdage, présidente de l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire. Je ne dis pas que tout est parfait et qu'il n'y a pas des gens qui ne sont pas à leur affaire, mais de façon générale, c'est sûr qu'on prend tout à cœur. »

Elle rappelle que les violences sexuelles sont traitées dans le cadre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence, obligatoire dans toutes les écoles du Québec, mais reconnaît que cet aspect précis mériterait d'être optimisé. « Les écoles font avec les moyens du bord, au meilleur de leurs connaissances, dit-elle. Mais il n'y a vraiment pas assez de sexologues dans les commissions scolaires. La sexualité, c'est leur domaine, ils ont les bons mots pour dire les choses... »

Il s'avère d'autant plus important d'engager des sexologues que les écoles s'apprentent à implanter le nouveau cours d'éducation à la sexualité cet automne. Cela permettra de faire de la prévention. Et l'on s'attend à ce qu'il donne des mots aux jeunes et libère la parole, entraînant possiblement une hausse des signalements.

Est-ce que les écoles sont bien outillées pour gérer ces dénonciations? « Pas du tout! » répond sans hésitation Stéphanie Houle, sexologue à la commission scolaire des Affluents. A elle seule, elle dessert les 52 écoles primaires et 14 écoles secondaires sur le territoire de Lanaudière. A raison de trois jours semaine. Dire qu'elle est « très sollicitée » est un euphémisme.

« Les besoins sont énormes. Je forme beaucoup de gens, mais ça n'amène pas une expertise pointue et précise en matière de sexualité. Déjà, au secondaire, on a de meilleures connaissances. Mais au primaire, il y a une grande méconnaissance de la sexualité des enfants. Il y a beaucoup de travail à faire. »

Le problème est d'autant plus complexe que les écoles ont l'obligation de scolariser tous les enfants. Faut-il renvoyer l'agresseur pour protéger la victime? Sur cette question épineuse, les experts hésitent. Si certains cas nécessitent une expulsion de l'agresseur, ça doit rester une solution de dernier recours.

« L'école est obligatoire, rappelle Annie Fournier de la Fondation Marie-Vincent. Alors, on fait quoi? Si on déplace l'enfant dans une autre école, on ne fait que changer le problème de place, car il risque de poser d'autres gestes inappropriés sur d'autres enfants. Ce qui est important, c'est qu'il reçoive de l'aide. »

Le Devoir



ISTOCK

PERSPECTIVES

ÉLECTIONS 2018

La bataille de Québec

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Correspondante parlementaire à Québec

Ils sont une vingtaine sur le parvis de l'église Saint-Jean-Baptiste, dans le quartier pentu du même nom, en plein cœur de la ville de Québec. L'hiver s'accroche et le petit groupe — tous des jeunes de plus ou moins trente ans — se sépare en binômes pour distribuer des tracts bordés du logo de Québec solidaire (QS).

Les résidents qui ouvrent les portes ouvragées des habitations, contiguës, se laissent pour la plupart convaincre de fournir adresse, courriel et numéro de téléphone dès que la candidate solidaire dans Taschereau, Catherine Dorion, déclare que la pétition qu'elle tient entre les mains sert à offrir une assurance dentaire publique et universelle. À ceux qui réclament (un peu) plus d'explications, la jeune femme issue du milieu du théâtre déclare que « c'est comme si les dents ne faisaient pas partie du corps ».

Et c'est le plus souvent aussi simple que cela. « QS », note Émile Perreault, du comité de coordination du parti, lorsque ceux qui ont ouvert la porte se montrent franchement favorables aux idées avancées par son tandem. Au rythme où vont les choses, ce soir-là, on croirait que les solidaires prêchent au beau milieu d'une terre de convertis. Après tout, même l'animateur de radio Eric Duhaime a déjà donné Taschereau à Québec solidaire...

Le mythe d'Agnès Maltais

Dans son bureau de l'Assemblée nationale, la députée sortante de Taschereau, Agnès Maltais, réfute les prétentions de ses adversaires avec aplomb. « Moi, défaire les mythes, ça me fait plaisir, lance-t-elle avec audace. Depuis 1994 — avant moi —, Taschereau est au PQ, et son vote est extrêmement stable. Mais le spin a toujours été que ça partirait, que tout le monde peut gagner », déclare celle qui a quitté le monde du théâtre pour embrasser celui de la politique en 1998.

Si cette tête forte péquiste compte s'impliquer jusqu'au jour du vote, elle ne se dit pas inquiète de voir sa circonscription tomber dans les mains d'un autre parti. D'autant que le PQ a dans sa mire une « candidature importante », insiste-t-elle sans donner plus de détails. Le nom de l'ex-chef péquiste Pierre Karl Péladeau circule dans les milieux politiques. Mais « le principal intéressé dément cette rumeur », a écrit le président et chef de la direction de Québecor dans un courriel transmis au *Devoir*.

Depuis 20 ans, Agnès Maltais est toujours parvenue à arracher Taschereau, qui a en effet pris des airs de village gaulois. Sur les sites étalant les prévisions pour le scrutin d'octobre 2018, la circonscription est encore un point d'interrogation.

Un vote stable, mais...

Dans Taschereau — et même en 2014, quand Agnès Maltais a emporté l'élection avec une mince marge de 451 voix —, le vote péquiste est resté stable au fil des ans. D'une élection à l'autre, ils sont environ 12 000 à voter bleu, fait remarquer la députée sortante, en encerclant les chiffres sur des pages qu'elle a pris soin d'imprimer avant l'entrevue. Le réel danger, selon elle, ne vient pas de Québec solidaire — « ce n'est pas



Catherine Dorion et Florent Tanlet sont respectivement candidats pour Québec solidaire et le Parti libéral québécois dans la circonscription de Taschereau.

PHOTOS RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

« Je vais mettre des nuances pour le comté de Jean-Lesage où il y a une moitié urbaine, plus progressiste [Limoilou], et une moitié de type banlieue nord-américaine, qui est moins progressiste [Beauport]. On voit une fracture du vote. »

Sébastien Bouchard, candidat solidaire défait dans Jean-Lesage



du nouveau pour nous, Catherine Dorion, c'est sa troisième [campagne], ce sera sa troisième défaite », lance Agnès Maltais —, mais plutôt des vases communicants entre le Parti libéral du Québec (PLQ) et la Coalition avenir Québec (CAQ). Si le vote du premier (11 000 voix en 2014) est transféré au second (6000 voix en 2014), le traditionnel vote péquiste s'en trouvera surpassé. Et vice versa.

Parce que voilà : le raz-de-marée caquiste annoncé dans la région de Québec se bute aussi au candidat libéral Florent Tanlet, attaché de presse de la ministre du Travail, Dominique Vien. C'est lui qui est passé tout près de coiffer Agnès Maltais au fil d'arrivée en 2014; dans une circonscription qui concentre les organismes citoyens et communautaires et qui a été le bastion de la révolte étudiante de 2012 dans la ville de Québec. L'auto-proclamé « monsieur Bonheur » à l'allure soignée a 32 ans, « bientôt 33 ». Il est Français d'origine, s'est fait construire avec son conjoint une maison dans le quartier Saint-Sauveur — « avec ma terrasse sur le toit [parce que] c'était primordial pour faire

mon agriculture urbaine » — et se présente comme un candidat de gauche.

Libéral, mais à gauche

Autour d'un café, après des tentatives timides de serrer des mains dans un événement organisé par la Société de développement commercial du quartier Saint-Sauveur, il s'efforce de faire valoir sa singularité, mais ne peut s'empêcher de défendre les principes de la « ligne de parti », sans laquelle régnerait selon lui « l'anarchie ». « Moi qui suis — et je n'ai pas honte de le dire — très social-démocrate, je trouve que c'est ce qui fait la force d'un parti, je pense, de dire : il y a des libéraux purs et durs, très à droite, côté économique, et il y en a d'autres, dans un même parti, qui sont plus à gauche. On tire notre épingle du jeu », assure-t-il. Au sein du PLQ, il dit trouver des alliés « de gauche » en Stéphanie Vallée, François Blais, Hélène David ou Dominique Vien.

Agnès Maltais n'y croit pas. « Un élu peut influencer un parti, mais un élu ne peut pas être à l'encontre de son parti. Or, le Parti libéral, c'est le parti de l'austérité. C'est marqué dans la tête des

gens », tranche-t-elle.

Le jeune candidat ne se laisse pas démonter. « Votez pour les meilleures plateformes, pour celui qui vous fait le plus rêver, qui peut avancer les enjeux », suggère-t-il plutôt. Catherine Dorion, artiste engagée et ex-candidate d'Option nationale, fait aussi le pari de refuser la politique de type « combat de gladiateurs » pour plutôt... faire rêver les électeurs. « On ne veut plus entendre des niaiseries, que les enjeux soient sur la surface. On veut aller au fond. Pourquoi on est sur Terre, où s'en va le monde, vers où on voudrait que ça aille, qu'est-ce qu'il faut faire, c'est quoi les blocages? » répond-elle dans une tirade, quand on lui demande de quoi lui parlent les gens sur le terrain. Florent Tanlet est plus pragmatique. « Transport en commun et mobilité », « aide aux plus vulnérables » et « attraction des immigrants », répond-il quand on lui pose la même question.

Une circonscription changeante

Sur le dernier enjeu, le candidat libéral rejoint Agnès Maltais, qui cite « les problèmes d'immigration » comme le dossier l'occupant le plus. Quand

elle est arrivée, elle devait composer avec des « dossiers d'aide sociale, de gens qui avaient des problèmes de logement ». « J'ai rempli des frigidaires », lance-t-elle, en se félicitant d'avoir vu le taux de pauvreté chuter de 8 à 4% en 20 ans. Sauf que sa circonscription a changé. Non seulement le quartier Saint-Roch s'est-il embourgeoisé pour devenir le « Nouvo St-Roch », le redécoupage électoral de 2011 a aussi écarté une portion des secteurs défavorisés de Vanier et de Limoilou pour plutôt intégrer les Montcalm et Saint-Sacrement, plus aisés. En cinq ans, le revenu moyen s'y est trouvé augmenté de près de 10 000\$. Les enjeux s'en trouvent-ils aussi modifiés? Non, répond Sébastien Bouchard, candidat solidaire défait dans Jean-Lesage, où Sol Zanetti brigue désormais les suffrages. « Les profils de personnes qui vont viser le retour ou le maintien au centre-ville [sont] des personnes souvent plus progressistes, favorables à un vote plus progressiste », remarque-t-il.

Et ces « progressistes » débordent dans la circonscription voisine de Jean-Lesage, à laquelle appartient désormais

l'effervescent quartier Limoilou. « Je vais mettre des nuances pour le comté de Jean-Lesage où il y a une moitié urbaine, plus progressiste [Limoilou], et une moitié de type banlieue nord-américaine, qui est moins progressiste [Beauport]. On voit une fracture du vote », poursuit Sébastien Bouchard.

Jusqu'ici, la brisure a surtout favorisé le libéral André Drolet, élu lors des trois dernières élections. En février, l'homme d'affaires a annoncé qu'il quittait la vie politique. Avec sa candidate Christiane Gamache, la CAQ dit faire bien peu de cas de la fracture Limoilou-Beauport. « Il y a un enjeu important, qui est la pauvreté », dit la femme issue du milieu de l'éducation, qui habite la circonscription. « Je trouve qu'on a des liens qui se rattachent au comté de Taschereau », ajoute-t-elle, en mentionnant les nombreux organismes communautaires du secteur. Sur le terrain, elle dit surtout sentir un « vent de changement ». À son avis, Jean-Lesage n'est pas encore mûre pour l'appellation de village gaulois.

Le Devoir



« Depuis 1994 — avant moi —, Taschereau est au PQ, et son vote est extrêmement stable. Mais le spin a toujours été que ça partirait, que tout le monde peut gagner. »

Agnès Maltais, députée sortante de Taschereau

Portrait des deux circonscriptions

Taschereau

Propriétaires 30%, locataires 70%
Ménages consacrant 30% ou plus de leur revenu total aux coûts d'habitation 29%
Revenu total moyen 42 770 \$
Mode de transport pour le travail: automobile, camion 41,8%
Transport en commun, marche ou bicyclette 57%
10,1% d'immigrants

Jean-Lesage

Propriétaires 26%, locataires 74%
Ménages consacrant 30% ou plus de leur revenu total aux coûts d'habitation 29%
Revenu total moyen 32 953 \$
Mode de transport pour le travail: automobile, camion 61%
Transport en commun, marche ou bicyclette 38%
9,3% d'immigrants

Source: Directeur général des élections du Québec, 2016

Dave Noël

PERSPECTIVES



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre Philippe Couillard s'est montré réticent à imposer aux partis politiques la présentation d'au moins 40% de femmes aux élections.

La chimère de la diversité à l'Assemblée nationale

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Le premier ministre Philippe Couillard n'a pas caché ses réticences cette semaine à l'égard de la proposition du Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD) de légiférer afin d'obliger les formations politiques à présenter au moins 40%, puis 45% de femmes lors des élections générales.

« À partir du moment où un caucus ou un groupe de candidats veut refléter la société [...] il y a un ensemble d'autres éléments qu'il faut refléter de la société, par exemple les communautés culturelles, les orientations sexuelles, les autochtones, les personnes vivant avec un handicap, vous voyez! » a-t-il expliqué lors d'un impromptu de presse à l'intérieur de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale mardi matin. « Faut-il faire un projet de loi pour [assurer] un pourcentage de personnes avec un handicap, un pourcentage... Plus on légifère, plus on risque de faire des erreurs. Alors, on va être prudents », a-t-il ajouté. Il s'est néanmoins engagé, 78 ans après l'obtention du droit de vote des Québécoises, à « lire » et à « débattre » avec les membres du caucus libéral de la proposition du GFPD.

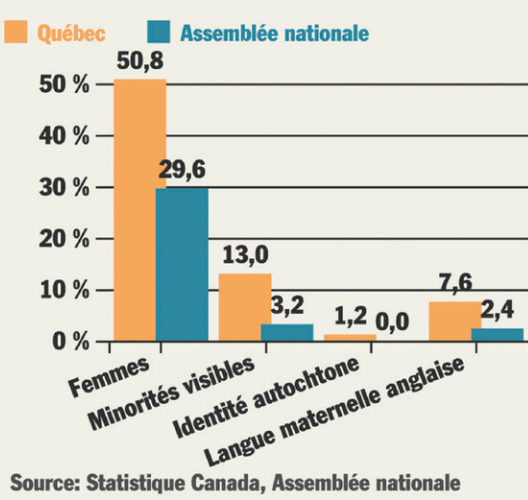
La vice-chef du Parti québécois, Véronique Hivon, lui a aussitôt reproché de réduire les femmes à une minorité. « Elles ne sont pas une minorité! Elles représentent la moitié de la population et, bien sûr, incluent l'ensemble des groupes minoritaires », a-t-elle lancé sur Twitter. Elle a intimé à M. Couillard de s'« amender ».

Dans le Salon bleu, les femmes forment toute-fois une minorité. Un coup d'œil à partir du pigeonnier de la presse suffit pour constater que les femmes sont au bas mot trois fois moins nombreuses que les hommes. Précisément, il y a 37 femmes (29,6%) et 88 hommes (70,4%).

La composition de l'Assemblée nationale tranche beaucoup avec celle de la société québécoise. Aucun autochtone n'en est membre. Aucune personne handicapée n'en est membre. Les « minorités visibles » se comptent sur les doigts d'une main dans l'Assemblée nationale, et ce, même si elles constituent 13% de la population québécoise.

« Quand on fait des mises en candidature, on essaie d'avoir le plus fidèle reflet possible de la société pour que les gens qui nous regardent trouvent chez nous un reflet de ce que la société est aujourd'hui en 2018 », avait soutenu M. Couillard plus tôt. Pour l'heure, force est de constater qu'on est loin du compte.

Représentativité de l'Assemblée nationale



L'Assemblée nationale peut-elle néanmoins prétendre être un espace permettant à tout citoyen québécois, peu importe son sexe, son origine ou encore sa condition sociale, d'être représenté dans le processus législatif? « La représentativité en politique, c'est le plafond de verre qu'il faut défoncer. Quand une société de diversité ne se reconnaît pas dans ses élus, il y a un problème », dit la psychologue et spécialiste des relations interculturelles Rachida Azdouz dans une entrevue avec *Le Devoir*.

Des « lacunes » persistent

« En raison de l'État de droit qui est nôtre, la citoyenneté pluraliste ne pourrait être dite réelle si les femmes et les minorités ethnoculturelles, comme d'autres groupes minori-

Les électeurs auront le loisir de sanctionner les formations politiques qui n'honorent pas leurs promesses

taires, ne participaient pas à l'édification de nouvelles normes sociales, à la définition de priorités et à l'adoption des lois », soulignait le Conseil des relations interculturelles (CRI) il y a plus de quinze ans.

Le « système démocratique » comporte des « lacunes ». « Les barrières des partis [...] bloquent souvent l'entrée des femmes et des minorités ethnoculturelles au sein de ces instances,

où les valeurs masculines prédominent et où la diversité n'est pas considérée comme une valeur ajoutée », peut-on lire dans l'avis *Pour une démocratie inclusive* rendu au printemps 2002.

Le CRI avait soumis au gouvernement de Bernard Landry une série de propositions pour améliorer la représentation politique de la diversité recensées lors de consultations. Dans le lot, « mettre en place un système de quotas pour forcer les partis à être représentatifs de la diversité ethnoculturelle de la société ». Hormis Québec solidaire, aucun parti politique à l'Assemblée nationale ne s'est rangé sans réserve derrière cette proposition.

M^{me} Azdouz était l'une des dix membres du CRI à l'époque. « Je suis de celles qui pensaient qu'il ne fallait pas être coercitif, qu'il ne fallait pas obliger, qu'il fallait plutôt être dans des mesures incitatives. Mais, on s'aperçoit, quinze ans plus tard, que la question se pose encore. Donc, les mesures incitatives ne suffisent pas. Donc, il faudrait être plus coercitif », fait-elle valoir. « Mais c'est [...] techniquement très difficile de forcer des partis politiques à proposer des candidats issus de toutes les minorités, femmes et autres », convient-elle. En effet, le choix des candidats qui arborent les couleurs de Québec solidaire, du Parti québécois et du Parti libéral du Québec revient la plupart du temps aux membres de ces formations politiques dans chacune des 125 circonscriptions du Québec.

« Avant de penser à la modalité — est-ce qu'il faut des quotas ou pas, par exemple —, il faut s'entendre sur le principe: aller chercher des candidats pour être représentatifs de la population, et s'assurer qu'on ne les assigne pas à résidence — sexuelle ou ethnique. Il faut que les candidats soient représentatifs de la société, mais il ne faut pas les placer dans une situation où ils sont représentants, des intérêts et des revendications de leur groupe », avertit-elle.

Malgré l'absence d'obligations — autres que morales —, la composition de la 42^e législature sera différente, promettent les chefs de parti politique Philippe Couillard (PLQ), Jean-François Lisée (PQ) et François Legault (CAQ).

Les électeurs auront le loisir de sanctionner les formations politiques qui n'honorent pas leurs promesses, rappelle M^{me} Azdouz. « Il y a une sanction qui revient à l'électeur. Il peut se dire: "Un parti qui n'est pas représentatif de la diversité au sens large, qui ne laisse pas au moins 50% de place aux femmes, je ne vote pas pour lui." Il a le dernier mot. »

Le Devoir

Les limites de l'incitation

MICHEL DAVID



Les 84% de Québécois qui pensent que la francisation des immigrants devrait être obligatoire n'ont rien d'exceptionnel, comme le démontre une vaste enquête sur l'intégration linguistique que le Conseil de l'Europe a menée il y a quelques années auprès des États membres.

Le questionnaire portait sur la connaissance de la langue du pays d'accueil dans trois situations distinctes: l'entrée sur le territoire, la résidence permanente et l'acquisition de la nationalité. En 2010, sur les 31 États qui y ont répondu, 23 exigeaient la connaissance de cette langue dans une ou plusieurs de ces situations. Huit d'entre eux, et non les moindres, en faisaient une condition à l'entrée sur le territoire: l'Allemagne, le Danemark, la Finlande, la France, le Liechtenstein, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Neuf autres en faisaient une condition de résidence permanente: l'Autriche, l'Estonie, la Grèce, l'Italie, la Lituanie, la Norvège, la République tchèque, Saint-Marin et la Slovaquie. Seulement huit ne l'exigeaient en aucune circonstance, pas même pour obtenir la nationalité: la Belgique/Wallonie, Chypre, l'Espagne, la Hongrie, l'Irlande, Malte, la Serbie et la Suède.

Dans les pays d'Europe de l'Ouest, auxquels le Québec peut le plus facilement se comparer, les cours de langue étaient obligatoires dans 8 cas sur 12 et un test pour en vérifier la maîtrise était imposé dans 9 cas. Tous ces pays ne sont pourtant pas gouvernés par des partis « populistes » peu soucieux des valeurs démocratiques. Si les migrations des années récentes leur ont posé un défi certain, la plupart ne se trouvent pas non plus dans une situation où la langue de la majorité exerce un aussi faible attrait sur les nouveaux arrivants qu'au Québec.

◆◆◆

Malgré le faible taux d'inscription des immigrants aux cours de francisation et le fort taux d'abandon, le gouvernement Couillard refuse d'en faire une obligation, comme le propose la CAQ. Mardi, à l'Assemblée nationale, le seul argument qui est venu à l'esprit du ministre de l'Immigration, David Heurtel, a été le récent article du magazine britannique *The Economist* qui dénonçait le « nationalisme culturel » de François Legault. Encore un peu et la promotion du français va devenir une mesure d'extrême droite!

Le milieu de travail est aux adultes ce que l'école est aux enfants

Il est vrai que les budgets consacrés à la francisation ont été augmentés en réponse au rapport que la vérificatrice générale a publié l'automne dernier, qui concluait à l'échec de la francisation, mais l'incitation a ses limites. Bien sûr, on souhaiterait que les nouveaux arrivants comprennent spontanément qu'ils ont tout intérêt à apprendre le français. Plusieurs le font et s'en félicitent, mais la preuve est faite qu'il est tout à fait possible de vivre uniquement en anglais, du moins à Montréal.

La réalité canadienne et nord-américaine y est pour beaucoup, mais l'État québécois a aussi sa part de responsabilité. Quarante ans après l'adoption de la Charte de la langue française, les nouveaux arrivants n'ont toujours aucune difficulté à obtenir des services en anglais, tout comme les entreprises qui le désirent, peu importe le parti au pouvoir.

◆◆◆

Le milieu de travail est aux adultes ce que l'école est aux enfants. C'est le lieu de contact par excellence entre les immigrants et leurs nouveaux compatriotes. Sauf que l'enseignement du français n'est pas l'objectif d'une entreprise.

Même si certains secteurs sont plus problématiques, les mesures prévues par la loi 101 pour faire du français la langue de travail ont relativement bien fonctionné dans les entreprises de 50 employés et plus. Le problème se situe au niveau de la petite ou très petite entreprise, qui emploie la grande majorité des immigrants.

On en est toujours à discuter de ce qu'il conviendrait de faire des entreprises de 26 à 49 employés. Le PLQ refuse de leur imposer quelque obligation que ce soit. Le projet de loi 14 présenté en 2013 par le gouvernement de Pauline Marois, qui faisait preuve d'une grande souplesse, n'a pas pu être adopté.

Jean-François Lisée a repris à son compte cette partie du projet 14, mais tout indique qu'il ne dirigera pas le prochain gouvernement. Les propositions de la CAQ sont encore moins contraignantes et aucun parti n'entend forcer la main aux entreprises de 25 employés et moins, qui représentent plus de 70% des entreprises au Québec. Il est illusoire de penser qu'elles se chargeront de franciser les immigrants. En matière de langue de travail, la tendance est plutôt à la bilinguisation des francophones.

Si l'apprentissage du français ne peut pas être facultatif, il faut en revanche y consacrer les ressources nécessaires, notamment en offrant des allocations plus généreuses, et se montrer patient si les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes. S'intégrer à une nouvelle société est déjà une expérience suffisamment angoissante sans que la menace d'une expulsion vienne encore augmenter le niveau de stress.

mdavid@ledevoir.com

Réforme du mode de scrutin

Le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, a montré du doigt le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour — dans lequel le Québec est engoncé depuis 150 ans — pour expliquer le déficit de représentation politique des femmes. Le mode de scrutin actuel « constitue un sérieux obstacle » à la représentation politique non seulement des

femmes, mais également des minorités, indiquait le Conseil des relations interculturelles (CRI) « Le système électoral doit incarner l'instrument politique qui garantit le plus adéquatement la représentation, l'équité et l'égalité des différentes composantes sociales au sein des institutions publiques. Or, nous n'en sommes pas là au Québec », expliquait-il... en

2002. Mais seize ans plus tard, trois partis politiques représentés à l'Assemblée nationale sur quatre — le Parti québécois, la Coalition avenir Québec et Québec solidaire — s'entendent pour déposer un projet visant à instaurer un mode de scrutin proportionnel mixte régional dans les 365 premiers jours d'une victoire de l'un d'eux le 1^{er} octobre prochain.

41,7

Âge moyen de la population au Québec

53

Âge moyen des députés à l'Assemblée nationale

Source: Statistique Canada, Assemblée nationale

PERSPECTIVES

Entre terreur et misogynie

Comment comprendre et expliquer la tuerie de Toronto ?

Léa Clermont-Dion est candidate au doctorat en science politique à l'Université Laval. Sa thèse porte sur les discours anti-féministes en ligne au Québec. Elle est également membre du chantier sur l'antiféminisme du Réseau québécois en études féministes (REQEF).

PROPOS RECUEILLIS
PAR STÉPHANE
BAILLARGEON

Attaque ou attaque terroriste? Quel terme utilisez-vous pour décrire les événements tragiques et mortels de lundi à Toronto?

Disons que ma réflexion n'est pas encore arrêtée sur cette qualification. Nous savons que l'article 83 du Code criminel définit le terrorisme comme « un acte commis au nom, exclusivement ou non, d'un but, d'un objectif ou d'une cause de nature politique, religieuse ou idéologique » en vue d'intimider la population « quant à sa sécurité, entre autres sur le plan économique, ou de contraindre une personne, un gouvernement ou une organisation nationale ou internationale à accomplir un acte ou à s'en abstenir ». Or, nous savons également que l'individu appartenait au regroupement Incel, qui tenait des propos systématiquement misogynes et antiféministes. Pour certains spécialistes, l'attaque ne correspond pas à un acte terroriste, car on ne connaît pas tous les motifs de l'individu. S'il avouait avoir agi contre un groupe en particulier, en l'occurrence les femmes, son acte pourrait être plus facilement considéré comme un acte terroriste. Alek Minassian a vertement décrié sur son mur Facebook que « la rébellion des "Incel" a commencé ». Il était probablement un être fragilisé par des problèmes de santé mentale, mais il n'en demeure pas moins qu'il adhère à un regroupement idéologique misogyne et antiféministe. L'hypothèse de l'acte antiféministe est plausible. On réduit souvent ce genre d'action à des facteurs psychologisants; il ne faut pas sous-estimer non plus l'idéologie politique qui motivait l'individu.

Pourquoi l'hypothèse de l'attaque misogyne à Toronto vous semble-t-elle plausible?

Minassian a lancé un appel à la révolution Incel. Or les Incel adhèrent explicitement à une idéologie misogyne.

Cette hypothèse me semble envisageable.

Qu'est-ce que le mouvement Incel des hommes et comment se distingue-t-il dans la nébuleuse idéologique masculiniste?

En fait, l'antiféminisme s'inscrit comme un contre-mouvement qui s'oppose au mouvement féministe et tente de freiner, stopper, ralentir l'émancipation des droits des femmes. Pour certains, l'antiféminisme québécois peut porter le nom de masculinisme, qui peut se définir de façon similaire. Plus spécifiquement, le masculinisme comprend la notion de souffrance des hommes et se base sur une prétendue crise de la masculinité causée par une influence du féminisme sur la société. Le mouvement Incel s'inscrit dans un écosystème suprémaciste mâle sur le Web. Comme certains tenants du mouvement masculiniste, les Incel partagent une idéologie qui s'ancre dans une misogynie évidente. Le Southern Poverty Law Center a d'ailleurs considéré le suprémacisme mâle comme une idéologie haineuse à surveiller.

Comme les masculinistes, les Incel défendent la thèse de la mise en péril des hommes menacés par la présence des femmes dans la société. Leur logique respective repose sur une grande théorie du complot gynocrate, se construit et se façonne par l'entremise de préjugés et contribue au délitement de la cohésion sociale. Les Incel dénigrent et déshumanisent les femmes. Ils valorisent aussi les violences sexuelles et physiques faites à leur endroit.

Comment se démarquent les mouvements masculinistes ici?

À travers mes recherches, je n'ai pas observé de ramifications du mouvement Incel au Québec, même si je ne serais pas surprise d'en voir naître d'ici quelques mois. Mais disons que leur argumentaire est repris par plusieurs militants. Les regroupements masculinistes au Québec se rassemblent autour de causes communes comme le suicide, l'aliénation parentale des femmes, la cause des hommes battus, etc. De plus, d'autres tenants antiféministes se fondent davantage sur l'idée du suprémacisme mâle, qui rejoint particulièrement l'idéologie du suprémacisme blanc. On retrouve un argumentaire reposant sur des amalgames à la fois sexistes et racistes.

Quel rôle jouent les médias sociaux dans la propagation de ces idées?

Les médias sociaux jouent un rôle très important dans la propagation de ces idées. Même si les idéologies les plus radicales se font dans des groupes privés ou sur des forums comme 4Chan, force est de constater que les idéologies se propagent plus rapidement. En effet, la nature des réseaux sociaux, leur architecture réticulaire basée sur le partage horizontal et libre des échanges entre per-



Une femme se tient devant un lieu de recueillement spontané dressé pour les victimes de l'attaque de Toronto sur la rue Yonge. COLE BURSTON LA PRESSE CANADIENNE

sonnes, permet de donner un message d'un individu. L'anonymat pose également problème. Il faut aussi miser sur l'éducation à la citoyenneté numérique, mais aussi sur la sensibilisation plus générale aux systèmes d'oppression, aux inégalités de genre. Ces notions devraient être intégrées dans le cursus scolaire dès le primaire.

Comment est-ce possible de lutter contre ces mouvements?

La justice est nécessaire pour contrer ce genre de mouvements, surtout lorsqu'il y a une propagation de discours haineux. Par contre, il faut renforcer l'efficacité des dispositifs pour lutter contre la haine misogyne, raciste, homophobe, transphobe sur Internet. Il y a évidemment des défis à cet ajustement du droit, notamment l'ubiquité du Web par rapport à la territorialité juridique. La dimension internationale d'Internet complexifie la donne. L'immédiateté du Web est telle que l'ordre juridique a du mal à s'y adapter. Il est complexe d'interpréter juri-

diquement un message d'un individu. L'anonymat pose également problème. Il faut aussi miser sur l'éducation à la citoyenneté numérique, mais aussi sur la sensibilisation plus générale aux systèmes d'oppression, aux inégalités de genre. Ces notions devraient être intégrées dans le cursus scolaire dès le primaire.

L'attaque survient au moment où le mouvement #MeToo revendique sa première condamnation dans le secteur culturel,

avec la reconnaissance de culpabilité de Bill Cosby. Il y a donc en même temps des avancées et des reculs dans la lutte contre les violences faites aux femmes?

Le mouvement antiféministe s'inscrit dans une logique réactionnaire face aux avancées des mouvements pour les droits des femmes. Dans ce contexte, je ne suis pas étonnée d'assister à un ressac antiféministe et misogyne.

Le Devoir

« Comme les masculinistes, les Incel défendent la thèse de la mise en péril des hommes menacés par la présence des femmes dans la société »

Léa Clermont-Dion, doctorante en science politique

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Réseau de transport métropolitain **Appel d'offres public**

Biens et services. Contrat-cadre pour la fourniture de panneaux à messages variables

Numéro de l'appel d'offres : 1001616

Les documents et conditions de l'appel d'offres sont disponibles exclusivement via le site du Système électronique d'appel d'offres : www.seao.ca.

Dépôt des soumissions : Pour être valablement reçue, toute soumission doit être déposée au siège du Réseau de transport métropolitain, situé au 700, rue de La Gauchetière Ouest, 26^{ème} étage, Montréal (Québec) H3B 5M2, **AU PLUS TARD LE VENDREDI 25 MAI 2018 À 14H00.** Une ouverture publique des soumissions reçues suivra au même lieu.

Le Réseau ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Erin Geldard
Directrice exécutive Approvisionnement et Gestion immobilière

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

faites les premiers pas

05141 339-0202

www.portage.ca

Portage
Four services de toxicomanie

Avis public

Lachine
Montréal

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 14 mai 2018, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 80, 53^e Avenue, sur le lot portant le numéro 3 378 758 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet :

- De permettre l'installation d'une thermopompe sur le toit du bâtiment, et ce, bien que le Règlement prévoit que les thermopompes, chauffe-eau et appareils de climatisation doivent être implantés dans les cours arrière ou latérales et à une distance minimale de 2,0 mètres de toute limite de propriété.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 28 avril 2018.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

AVIS PUBLIC

L'Association des Propriétaires du Québec porte à l'attention du public, qu'à titre d'agent de renseignements personnels, elle recueille et détient des données de nature personnelle ou financière sur des individus. Elle communique à ses clients des rapports de crédit au sujet du caractère, de la réputation et de la solvabilité de ces individus.

À la présentation d'un document justifiant de votre identité, il vous est possible de savoir si nous détenons un dossier sur vous et, le cas échéant, de la consulter gratuitement dans nos bureaux. La consultation de votre dossier peut également se faire par demande écrite ou téléphonique. Des frais raisonnables peuvent être exigés pour la transcription, la reproduction ou la transmission des renseignements qui y sont contenus.

Il vous est aussi possible, par demande écrite, de faire corriger dans votre dossier des renseignements inexacts, incomplets ou équivoques ou de les faire supprimer si leur collecte n'est pas autorisée par la loi.

Votre demande de consultation ou de rectification doit être adressée à :

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU QUÉBEC
M^r Martin A Messier, Président
10720, boul. Saint-Laurent
Montréal (QC) H3L 2P7
Tél. : 514 382-9670
Télex : 514 382-9676
info@apq.org

Louis Langevin inc.
Syndic autorisé en insolvabilité

Loi sur la faillite et l'insolvabilité
Avis de la première assemblée des créanciers

Dans l'affaire de la faillite de : **DÉNEIGEMENT MARTIN CABANA INC.**

Avis est par les présentes donné que la faillite de Déneigement Martin Cabana inc. ayant déjà fait affaires au 1068, chemin des Patriotes, Sorel-Tracy, Québec J3P 6L8, est survenue le 23 avril 2018 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10 mai 2018, à 9h, au bureau du syndic, 67, rue George, bureau 102, Sorel-Tracy, Québec.

Fait à Saint-Hyacinthe, le 25 avril 2018.

LOUIS LANGEVIN INC.
Syndic autorisé en insolvabilité à l'égard de Déneigement Martin Cabana inc.
Louis Langevin, CPA, CA, CIRP
Responsable de l'actif

2500, boulevard Casavant Ouest, bureau 102, Saint-Hyacinthe, (Québec) J2S 7R8
T 450 250-0500 F 450 250-0501
langevinsyndic.ca

Primeau Proulx & Associé inc.
Syndic autorisé en insolvabilité

Avis de la première assemblée
(paragraphe 102(4) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de : **9176-3516 QUÉBEC INC. (Atlas Coffrage)**, Corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au 1950, rue de l'Élan, Terrebonne, Québec J7M 2C7.

Faillite

AVIS est par les présentes donné que la faillite de **9176-3516 Québec inc. (Atlas Coffrage)** est survenue le 18 avril 2018 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 9 mai 2018 à 11h00 au bureau du syndic.

Ce 23^e jour d'avril 2018.

PRIMEAU PROULX ET ASSOCIÉ INC., Syndics autorisés en insolvabilité
Richard Primeau,
CPA, CA, SAI
Syndic administrateur

846, boul. Curé-Labelle, bureau 205
Blainville QC J7C 2K9
Tél. : (450) 972-1030 •
Télex : (450) 972-1020

Réseau de transport métropolitain **Appel d'offres public**

Services professionnels. Plans et devis et surveillance des travaux préparatoires - installation 4 bâtiments de service à Repentigny - La prairie - Chambly - Saint-Basile-le-Grand

Numéro de l'appel d'offres : 1001658

Les documents et conditions de l'appel d'offres seront disponibles incessamment via le site du Système électronique d'appel d'offres : www.seao.ca.

Dépôt des soumissions : Pour être valablement reçue, toute soumission doit être déposée au siège du Réseau de transport métropolitain, situé au 700, rue de La Gauchetière Ouest, 26^{ème} étage, Montréal (Québec) H3B 5M2, **AU PLUS TARD LE MARDI 22 MAI 2018 À 13H30.** Une ouverture publique des soumissions reçues suivra au même lieu.

Le Réseau ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Erin Geldard
Directrice exécutive Approvisionnement et Gestion immobilière

Réseau de transport métropolitain **Appel d'offres public**

Construction. Remplacement du ballast et des traverses du passage à niveau du boulevard de la seigneurie Est à Blainville

Numéro de l'appel d'offres : 1001639

Les documents et conditions de l'appel d'offres seront disponibles incessamment via le site du Système électronique d'appel d'offres : www.seao.ca.

Dépôt des soumissions : Pour être valablement reçue, toute soumission doit être déposée au siège du Réseau de transport métropolitain, situé au 700, rue de La Gauchetière Ouest, 26^{ème} étage, Montréal (Québec) H3B 5M2, **AU PLUS TARD LE MARDI 22 MAI 2018 À 13H30.** Une ouverture publique des soumissions reçues suivra au même lieu.

Le Réseau ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Erin Geldard
Directrice exécutive Approvisionnement et Gestion immobilière

HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux et appels d'offres

Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du **lundi** :
Réservations avant **11 h le vendredi**

Publications du **mardi** :
Réservations avant **15 h le vendredi**

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE
Succession Guy Dugré

Avis est par les présentes donné qu'à la suite du décès de Guy Dugré, en son vivant résidant et domicilié au 3055, boulevard Notre-Dame, appartement 228, Laval, (Québec), H7V 4C6, survenu le 19 janvier 2018, un inventaire des biens du défunt a été fait par Louise-Andrée LAVALLEE et Jacques-Alain LAVALLEE, liquidateurs à la succession de Guy Dugré, le 26 avril 2018 devant Me Marie-Josée Lessard, notaire, domiciliée au 2525 boul. Daniel-Johnson, bureau 302, Laval, Québec, H7T 1S9, conformément à la Loi. L'inventaire (extraît) peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Marie-Josée Lessard, notaire, sise à l'adresse mentionnée ci-dessus. Donné ce 26 avril 2018, Louise-Andrée LAVALLEE, liquidateur

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis que Madame JOCELYNE LÉPINE, en son vivant domiciliée au 90, rue Saint-Patrice, Saint-Liboire, province de Québec, J0H 1R0, est décédée au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie Est, Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe, le 17 octobre 2017. Nancy Lépine-Asselin a procédé à un inventaire des biens conformément à la loi devant Me Chantal L'Heureux, notaire, le 26 avril 2018. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé sur rendez-vous, à l'étude Lafontaine, L'Heureux, Lecours notaires, située au 905, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe, province de Québec, J2S 5C6. Fait à Saint-Hyacinthe, ce 26 avril 2018

PERSPECTIVES

RENCONTRE ENTRE LES DEUX CORÉES

Détente-spectacle

Les promesses fleurissent autour du sommet des deux présidents

STÉPHANE
BAILLARGEON

Douze gorilles en complets cravates courant groupés en pelotons autour de la Mercedes blindée du président de la Corée du Nord. Une chaleureuse poignée de main entre Kim Jong-un et son homologue de la Corée du Sud, Moon Jae-in. Les deux hommes traversant ensemble la ligne de démarcation des deux pays, puis marchant main dans la main comme des amoureux ou des enfants chaleureux. Et un toast au champagne, et les deux chefs d'État devant une toile de paysage bleutée, ou à une petite table de pique-nique, ou entourés de figurants en costumes traditionnels multicolores quasiment sortis d'un plateau de *Star Wars*.

Les images spectaculaires n'ont pas manqué en provenance de la zone tampon séparant les pays frères ennemis où avait lieu vendredi le sommet historique entre les deux chefs d'État. C'était la première fois qu'un leader de la dernière société totalitaire à la stalinienne se rendait dans la république démocratique septentrionale.

La mise en scène de la politique de représentation était parfaitement rodée. Le spectacle, c'est déjà la politique, et les symboles comptent énormément dans ce coin du monde où le Nord travaille en permanence pour figoler et entretenir le culte de la personnalité du leader adoré comme un demi-dieu. De fins connaisseurs ont fait remarquer que l'héritier de la seule dynastie communiste Kim Jong-un était vêtu d'une sorte de costume de banquier à la manière de son grand-père et coiffé en aérodynamique comme son paternel.

Des promesses?

Mais pour le reste? Qu'y a-t-il derrière ou en même temps que ces images?

Beaucoup de promesses en fait, selon plusieurs observateurs. «Il ne faut pas minimiser les avancées qu'on constate, mais il faut rester prudents», résume Bruno Hellendorff, spécialiste en matière de sécurité internationale interrogé par la RTBF vendredi.

Il ajoute que, de facto, la Corée du Nord, devenue une



PHOTO DE PRESSE DE LA RENCONTRE ENTRE LES DEUX CORÉES AGENCE FRANCE-PRESSE

Kim Jong-un est le premier dirigeant nord-coréen à se rendre dans la république démocratique septentrionale.

puissance nucléaire, semble consolider son pouvoir de négociation, obtenir ce qu'elle voulait tout en promettant des réformes qu'il faudra maintenant concrétiser.

En même temps, un indéniable vent de détente souffle sur les deux Corées depuis les premiers rapprochements réalisés dans le cadre des Jeux olympiques de février. À l'issue de la rencontre historique, les deux leaders se sont engagés à une «denucléarisation complète de la péninsule». La formule frappe fort quand on se rappelle qu'il y a quelques semaines encore, le Nord paraissait des ogives nucléaires et tirait des missiles balistiques au-delà du Japon.

La promesse de denucléarisation (et non pas de non-prolifération du nucléaire) se retrouve dans un document paraphé par les deux présidents, la Déclaration de Panmunjom, du nom de la ville frontalière où avait lieu leur rencontre.

«Les deux leaders déclarent

solennellement devant les 80 millions de Coréens et le monde entier qu'il n'y aura plus de guerre sur la péninsule coréenne et qu'une nouvelle ère de la paix a commencé», ajoute le préambule du texte, qui parle aussi de «mettre fin rapidement aux di-

Un indéniable vent de détente souffle sur les deux Corées depuis les premiers rapprochements réalisés dans le cadre des Jeux olympiques de février

visions et aux affrontements qui constituent un vestige de la guerre froide».

Des actions?

Le document historique détaille ensuite les moyens pour instaurer ce «régime de paix». Dans les faits, il s'agit de promesses et de souhaits, d'ailleurs souvent profitables à la

Corée du Nord.

Traité de paix. Il est question d'engager des pourparlers avec les États-Unis et possiblement avec la Chine dans la prochaine année pour mettre officiellement fin à la guerre de Corée qui a ravagé la péninsule entre 1950 et 1953.

Techniquement, les deux républiques liées aux anciens blocs de l'Est et de l'Ouest sont toujours en guerre, même si un armistice a été signé il y a 65 ans.

Détente. Les engagements portent concrètement sur la fin des bravades et démonstrations de force, par exemple lors de manœuvres militaires aux frontières terrestres ou maritimes. Le document évoque nommément une zone de paix en mer Jaune. La Corée du Sud a cessé en début de semaine la diffusion de propagande par haut-parleurs à sa frontière

nord. Celle-ci incluait des slogans politiques mais aussi de la K-Pop, la musique populaire coréenne. La Corée du Sud a annoncé la semaine dernière qu'elle mettait fin à son programme nucléaire comme au développement de missiles de longue portée.

Diplomatie. Les deux signataires s'entendent sur la tenue de «discussions régulières et franches» pour renforcer la confiance mutuelle. Un téléphone rouge a déjà été mis en place entre les deux cabinets des chefs d'État. Il est prévu que le président Moon visite à nouveau Pyongyang cet automne dans un cadre plus officiel que lors de la rencontre préparatoire au sommet en mars. Des échanges doivent aussi s'amplifier aux niveaux intermédiaires du pouvoir, mais aussi par le truchement d'organisations de la société civile. Le rapprochement fusionnel amorcé pendant les Olympiques devrait se poursuivre au moment d'autres

grands événements sportifs auxquels les deux Corées enverraient encore une seule et même équipe réunissant des participants des deux bords de la frontière.

Humanitaire. La Croix-Rouge sera autorisée à organiser à nouveau des rencontres entre des familles séparées depuis la guerre, la première réunion devant avoir lieu le 15 août prochain.

Ententes économiques et structurelles. Des accords économiques signés il y a dix ans, au moment où des promesses de détente et de rapprochement fusaient déjà, pourraient être implantés concrètement. Ces ententes avaient fait place à des sanctions à la suite du développement du programme nucléaire du Nord. Les nouveaux plans prévoient le développement de liens ferroviaires et routiers entre les deux pays, mais aussi vers le voisin chinois.

Et puis après?

La table semble donc mise pour le prochain sommet décisif qui devrait réunir Kim Jong-un et Donald Trump fin mai ou début juin. L'invitation a été lancée à l'initiative de Pyeongyang et des rencontres préparatoires ont eu lieu.

Le président des États-Unis a diffusé de courtes déclarations de plus en plus optimistes au sujet du sommet de vendredi. «De bonnes choses arrivent, mais qui vivra verra», a-t-il d'abord déclaré sur Twitter. Quinze minutes plus tard, il soulignait en lettres majuscules que la guerre de Corée allait cesser, ajoutant que les Américains devraient être «très fiers» des dénouements dans la péninsule coréenne.

M. Trump a ensuite rencontré la presse dans le cadre de la visite de la chancelière allemande, Angela Merkel, à la Maison-Blanche. Il a reproché à son prédécesseur (sans le nommer explicitement) de s'être fait rouler dans la farine par la Corée du Nord. Il a attribué une partie des mérites des développements récents au président chinois Xi Jinping, qui a reçu son homologue nord-coréen en visite secrète fin mars. Cette rencontre avait permis la diffusion d'images spectaculaires d'un train blindé arrivant à Pékin.

Le Devoir

À Panmunjom, un pas vers une possible paix entre les deux Corées

FRÉDÉRIC KOLLER

Panmunjom n'est pas exactement un village, comme on l'écrit trop souvent. Au nord il y a des bâtiments de béton gris, au sud il y a des bâtiments de béton blanc et de verre et des baraquements bleus. Au milieu passe le 38^e parallèle séparant la République populaire démocratique de Corée, communiste, et la République de Corée, capitaliste. C'est une zone militaire, l'une des plus inflammables de la planète. En traversant cette frontière, en invitant même son homologue sud-coréen à y faire un aller et retour, Kim Jong-un peut se targuer d'avoir marqué les esprits. Tout souriant, l'air bon enfant, il a offert l'image d'un jeune homme chaleureux, pour tout dire sympathique. Même le défilé incongru de sa Mercedes noire encadrée par douze gardes du corps la suivant au pas de course avait en fin de compte un côté chahutesque. On en oublierait presque qu'il dirige le dernier État totalitaire de la planète.

La fin des haut-parleurs?

La réussite du sommet intercoréen est d'abord celle de Kim Jong-un, qui conserve à la fois l'initiative et la maîtrise du calendrier de façon tout à fait étonnante. C'est d'ailleurs ce qu'atteste la «Déclaration de Panmunjom», le document paraphé par Moon Jae-in et Kim III. Si on le lit jusqu'au bout, il est bien précisé que «les mesures» en vue d'une denucléarisation de la péninsule, et donc la paix, ont été «initiées par la Corée du Nord». Il sera difficile d'ignorer cette version validée par le Sud à l'avenir. On en oublierait presque que c'est le Nord qui a démarré un programme nucléaire et menacé durant des années de son feu le Sud et les États-Unis. Si les torts sont certes partagés dans l'escalade qui a précédé ce sommet, voilà une façon singulière de présenter les choses.

La «Déclaration de Panmunjom» n'est pas le premier document du genre. Les deux précédents sommets intercoréens, en 2000 et 2007, en avaient déjà produit. On pourrait

donc la considérer comme un morceau de papier de plus égrenant 65 années d'un armistice impossible à transformer en paix. Mais on peut aussi se convaincre que quelque chose est peut-être en train de changer. Résumons: Kim Jong-un s'engage à atteindre le but d'une péninsule coréenne sans arme nucléaire. Ce n'est pas tout à fait nouveau, mais c'est un peu plus explicite que par le passé. Les deux chefs d'État s'engagent ensuite à signer la paix. Ce n'est pas non plus une première, mais il y a cette fois-ci un calendrier: ce sera fait d'ici à la fin de l'année! Avec les États-Unis et la Chine (les États signataires de l'armistice de 1953). Il y a aussi plusieurs annonces de réunions, politiques (un quatrième sommet intercoréen cet automne, à Pyongyang), militaire (en mai), de familles séparées (en juin), etc. On jugera de cet engagement dès mercredi prochain: le 2 mai, tout acte hostile devra être proscrit, y compris la guerre de propagande. Cela signifie que le Nord devrait démanteler ses haut-parleurs installés à la frontière («éliminer les moyens», est-il écrit) qui crachent leurs décibels à la moindre tension, et que le Sud devrait stopper les actions de groupes de militants convoyant par ballons leurs prospectus anti-

Tout peut dérailler à tout moment tant les positions des uns et des autres semblent en réalité irréconciliables

communistes par-delà la frontière quand les vents sont favorables.

Les raisons d'espérer

Dans ce processus vers une denucléarisation, tout peut dérailler à tout moment tant les positions des uns et des autres semblent en réalité irréconciliables. L'espoir est aujourd'hui porté par un leader nord-coréen qui se sent en position de force pour changer le destin de son pays, un leader sud-coréen élu pour faire la paix et un leader états-uniens qui est prêt à réaliser un «coup» qui donnerait une tout autre image de sa présidence. Une première réponse tombera lors du sommet Kim-Trump. S'il se confirme.



PHOTO DE PRESSE DE LA RENCONTRE ENTRE LES DEUX CORÉES AGENCE FRANCE-PRESSE

Le dirigeant nord-coréen, Kim Jong-un, et le président sud-coréen, Moon Jae-in, franchissent ensemble, main dans la main, la zone militaire qui divise la Corée en deux.

Le Temps

ÉDITORIAL

CORÉES

On est (presque) tenté d'y croire

Le sommet de vendredi réunissant Kim Jong-un et Moon Jae-in a donné lieu, en mots comme en gestes, à un rapprochement proprement extraordinaire. L'avenir dira sur quelle sorte de paix il débouchera — ou ne débouchera pas. Dans l'immédiat, il impose en tout cas aux États-Unis une obligation de négocier.

Le geste symboliquement le plus chargé qu'ils auront posé aura été cette espèce de pas de deux qu'ils ont exécuté vendredi matin sur cette ligne de démarcation militaire (MDL) qui déchire la péninsule coréenne depuis l'armistice conclu en 1953. La scène était pour ainsi dire désarmante: sortant du pavillon tourné vers le sud, Kim Jong-un est allé rejoindre Moon Jae-in, qui l'attendait de son côté de la MDL. Les deux hommes sont ensuite passés au nord de la ligne, main dans la main, pour ensuite revenir au sud et se rendre à la « maison de la paix » spécialement aménagée pour l'occasion afin d'y tenir leurs discussions...

Symbole par-dessus symbole: Kim Jong-un est ainsi devenu le premier dirigeant nord-coréen à fouler le sol sud-coréen depuis la guerre. La paix, enfin? On est presque tenté d'y croire.

Diplomatiquement, il s'agit pour les deux hommes d'un coup fumant. Après sa *bromance* avec le président Emmanuel Macron, on imagine déjà Donald Trump surenchérir ridiculement, question de ne pas être en reste, lors du sommet qu'il doit en principe tenir à son tour avec M. Kim en mai ou en juin.

En mots, la journée n'a pas été moins stupéfiante. MM. Kim et Moon se sont engagés à une « dénucléarisation complète de la péninsule coréenne ». Ils ont exprimé leur volonté de transformer la zone démilitarisée qui divise les deux pays en « zone de paix », de se rencontrer régulièrement et de remplacer enfin l'armistice par un traité de paix en bonne et due forme. Ils ont aussi convenu d'organiser, en août, une nouvelle réunion des familles séparées depuis la fin de la guerre, il y a 65 ans.

Autant d'initiatives qui ont fait dire à M. Kim qu'il ne voulait pas « répéter le passé malheureux qui a vu tourner court de précédents accords intercoréens ». Il s'est demandé « pourquoi ça n'était pas arrivé avant ». Vrai qu'il y a quelque chose comme une rupture générationnelle dans les ouvertures du jeune homme de 34 ans. Quitte à tomber dans la psycho pop, certains veulent y voir un fils qui sort de l'ombre du père. Sauf que, plus prosaïquement, le fait est surtout que M. Kim a décidé qu'il fallait d'urgence lancer le pays sur la voie d'un développement économique modernisé.

D'où l'absolue nécessité de sortir le pays de son isolement diplomatique et d'obtenir à terme la levée des sanctions internationales qui l'étrangle depuis au moins dix ans. L'allié chinois a du reste tout intérêt à l'encourager dans cette voie — tout en se méfiant de l'effet de nuisance que pourrait avoir une éventuelle reconfiguration des dynamiques régionales sur sa zone d'influence.

◆◆◆

La journée fut d'autant plus stupéfiante qu'elle venait cristalliser l'établissement d'un dialogue au terme d'une année 2017 dangereusement troublée par une escalade militaire (au moins trois tirs de missiles intercontinentaux effectués par la Corée du Nord et son sixième et plus puissant test nucléaire) doublée d'un ahurissant affrontement verbal avec Donald Trump.

« Dénucléarisation complète »? Ce n'est pourtant pas demain la veille. « Dénucléarisation » est une notion élastique qui n'a pas le même sens qu'on soit à Pyongyang ou à Washington. M. Trump peut bien dire que l'intensification des sanctions a fait plier Kim Jong-un, ce qui est d'ailleurs en partie juste, il reste que la dénucléarisation de la péninsule dont parle le dictateur nord-coréen ne veut certainement pas dire qu'il ait accepté de renoncer à la force de dissuasion nucléaire. Tout au plus a-t-il accepté de geler le développement de son arsenal. Pour qu'il aille plus loin, il faudrait qu'il y ait réciprocité de la part des États-Unis, ce qui n'est guère imaginable.

En homme qui joue formidablement bien ses cartes, M. Kim est d'ailleurs sans doute plus convaincu que jamais de l'importance de disposer de la bombe face à Washington, considérant la menace de « déchirer » l'accord sur le nucléaire iranien que n'arrête pas de faire planer M. Trump.

De toute évidence, la Maison-Blanche a tort de s'en tenir à ses exigences de « démantèlement complet, vérifiable et irréversible » de l'arsenal nord-coréen. Le succès du sommet intercoréen, lui, est une invitation additionnelle à quitter cette posture. L'entendra-t-elle? On mesurera les chances de voir un processus de paix s'enraciner dans la péninsule à l'esprit de négociation dont fera preuve ou non M. Trump quand il rencontrera M. Kim.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjointes PAUL CAUCHON, VÉRONIQUE CHAGNON, VALÉRIE DUHAIME, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Le mur de Lisée

Récemment, il a fallu une conférence de presse de quatre ministres libéraux du Québec pour sortir le ministre Garneau de son orbite fédérale et le faire atterrir sur le terrain des préoccupations québécoises en matière d'immigration irrégulière.

De son côté, le Parti québécois avait suggéré au gouvernement Couillard de faire pression auprès de son homologue fédéral pour soustraire momentanément le Canada de l'entente qui le lie aux États-Unis dans le domaine de l'accueil des nouveaux réfugiés. Car, comme on le sait, si le gouvernement Trudeau fait des invitations, c'est le Québec qui paie la note pour l'entrée irrégulière de 50% des réfugiés par le chemin Roxham.

Devant les tergiversations des gouvernements Trudeau et Couillard, Jean-François Lisée a voulu créer une image forte en proposant d'élever une clôture pour empêcher l'entrée de ces personnes immigrantes par cette route afin que ces dernières utilisent les postes frontaliers réguliers canadiens. Bien sûr, il fallait prendre cette suggestion de Lisée au second degré, et y voir plutôt une réaction d'exaspération et d'impudence devant la nonchalance fédérale en cette matière.

Comme dans de nombreux autres domaines, les décisions fédérales visent souvent une moyenne canadienne en plaçant le Québec dans une voie de passage difficile. Le cas des entrées irrégulières par le chemin Roxham illustre bien la dépendance québécoise envers un gouvernement fédéral qui impose ses politiques aux provinces.

C'est cette façon de faire qui a poussé une partie de l'électorat québécois à vou-

loir se soustraire d'un fédéralisme ponctué de négociations permanentes et interminables qui débouchent trop souvent sur des conclusions frustrantes pour le Québec. C'est tout cela qui se cachait peut-être derrière le mur de Lisée.

Marcel Perron
 Neuville, le 26 avril 2018

Contre un scrutin proportionnel

Je m'oppose à la présence du Parti québécois dans une coalition rétrograde et réactionnaire d'appui à un scrutin partiellement proportionnel, donc d'opposition au scrutin actuel que nous connaissons. Selon *Le Devoir* (25 avril 2018), le PQ appuierait la proposition que l'élection d'octobre 2018 soit notre dernière élection en vertu des lois actuelles. En effet, tout ajout proportionnel signifierait qu'après une élection, on aurait non pas un gouvernement, mais plutôt une négociation entre partis pour former le gouvernement, comme on le voit présentement en Allemagne et en Italie. Ainsi, un ajout proportionnel dans le vote renforcerait au lieu de le diminuer le rôle des partis politiques.

Étant les heureux héritiers (parfois involontaires) du scrutin britannique où on choisit un gouvernement, nous choisirions d'élire des partis qui, eux, choisiraient le gouvernement. Belle façon illusoire de diminuer les partis! Belle façon illusoire de promouvoir la démocratie!

Jean Gérin-Lajoie
 Montréal, le 26 avril 2018

Il faut vacciner les enfants

Dans son texte « Vaccination des femmes » (*Le Devoir*, 25 avril 2018), Pamela Walden-Landry mentionne à juste titre que plus de deux millions de vies sont sauvées chaque année par les vaccins, ce qui améliore la survie infantile et incite les parents à vouloir moins d'enfants. Ce qu'elle aurait pu rajouter, c'est que plus d'un million de vies additionnelles pourraient être sauvées chaque année si on vaccinait les enfants qui ne reçoivent pas tous leurs vaccins.

Le ministre Bill Morneau a annoncé une augmentation de 2 milliards de dollars pour le budget de l'aide étrangère, étalée sur cinq ans. Espérons que les programmes de vaccination recevront une bonne part de cette augmentation!

Jean-François Tardif
 Gatineau, le 26 avril 2018

La réalité derrière le report des élections scolaires

Le fait de reporter la date des élections des commissions scolaires ne contribue en rien à la promotion d'un mode de vie démocratique sain dans nos établissements scolaires publics.

Cependant, cette manipulation du calendrier renforce, surtout chez nos jeunes, l'inutilité d'élire des commissaires scolaires. Dans ce sens, ça a une bonne fin révélatrice.

Chris Eustace
 Montréal, le 27 avril 2018

LIBRE OPINION

Nos musées doivent protéger les grandes œuvres d'art

NINON GAUTHIER

Historienne de l'art, muséologue, sociologue et critique d'art, présidente sortante de l'Association internationale des critiques d'art, section Canada

Nous croyions que les œuvres d'art de valeur patrimoniale, du moins les plus importantes de nos collections publiques, étaient en sécurité dans nos musées, protégées des appétits des spéculateurs par de stricts règlements institutionnels et par la Loi sur l'exportation des biens culturels, comme elles le sont sur leurs murs et dans leurs réserves, par des conditions de conservation idéales.

Nous savions que l'UNESCO avait développé des règles d'éthique élevées pour assurer que les pays, même les plus démunis, et leur population continuent à jouir et à chérir les trésors de leur patrimoine culturel, de génération en génération, conservant ainsi pour toujours leur culture, dans ses ruptures comme dans sa continuité. Protégées sur la scène nationale autant qu'internationale par leur statut de biens culturels d'importance patrimoniale, elles étaient réputées être inaliénables.

Oubliez tout ça. Depuis deux semaines,

Nous avons appris qu'au Canada, pays réputé développé, même les œuvres d'art majeures de nos collections publiques, même celles appartenant au Musée des beaux-arts du Canada (MBAC), risquent d'être vendues aux enchères et exportées sans que la population, les amateurs d'art, les experts, les médias, le Parlement, le gouvernement même, soient informés d'une situation aussi inacceptable, dans l'ignorance des règles de transparence requises en démocratie et au mépris de toute vision à long terme.

Certes, nous avons appris aujourd'hui qu'à la suite d'une décision de dernière minute prise par le conseil d'administration du MBAC, sous le tollé des experts en art de tout le pays et des médias, *La tour Eiffel* de Chagall n'est plus menacée d'exportation. Ce tableau lumineux évoquant la liberté et l'amour ne risque plus d'être séquestré dans l'ombre d'un coffre-fort. Mais il reste possible pour les administrateurs de nos collections publiques, dont le MBAC, de se défaire ainsi, à des fins financières, d'autres œuvres d'art de grande valeur.

Afin d'éviter la reproduction d'une telle situa-

tion honteuse, il faut que le gouvernement et le MBAC prennent immédiatement les décisions qui s'imposent:

le MBAC doit abolir ses règlements de juin 2017 autorisant le déclassement et l'aliénation d'œuvres d'art de sa collection pour des raisons financières et revenir à son ancien règlement qui l'interdisait formellement;

à plus long terme, un projet de loi devrait être présenté à la Chambre des communes afin de revenir à de meilleurs règlements protégeant nos collections publiques et interdisant formellement l'aliénation d'œuvres d'art patrimoniales ou d'autres biens culturels de toutes nos collections publiques, en s'inspirant des procédures et des lois prévalant au Royaume-Uni, en France et dans d'autres pays européens et de la rigueur de leur application;

à cette fin, l'exportation et l'exposition d'œuvres d'art de nos collections publiques dans un contexte commercial devraient être interdites; la seule cession possible serait alors la cession entre galeries publiques, par échange ou par donation, afin d'améliorer les deux collections en les rendant plus cohérentes et significatives ou pour d'autres motifs scientifiques ou

esthétiques, avec pour seul objectif l'intérêt culturel public;

évidemment, la vente d'œuvres d'art données aux établissements muséaux canadiens qui ont permis aux donateurs de bénéficier d'un avantage fiscal devrait être absolument interdite, car elle serait contraire à la philosophie de la Loi sur l'exportation des biens culturels, adoptée précisément pour protéger le patrimoine canadien contre son exportation et éviter la spoliation de notre patrimoine;

enfin, le gouvernement devrait revoir au plus tôt sa Loi sur l'exportation des biens culturels, et surtout les règlements et procédures de contrôle assurant sa bonne application, en comblant les brèches qui ont permis l'exportation du Chagall dans le plus grand secret.

C'est le rôle de tous les véritables démocrates canadiens que de s'engager pour empêcher l'exode et la perte d'œuvres d'art majeures de nos collections publiques canadiennes au profit d'intérêts privés: elles appartiennent d'abord à la population canadienne qui les a payées avec ses impôts. Nous y veillerons. Le MBAC n'est pas une banque; notre patrimoine national n'est pas à vendre.

IDÉES



AGENCE FRANCE-PRESSE

Seconde puissance militaire derrière les États-Unis, la Chine se déploie de plus en plus dans certaines régions du monde.

L'EFFET TRUMP SUR LA GÉOPOLITIQUE

La sécurité internationale sans l'Occident

Cette réalité où l'Occident ne jouera pas le premier rôle doit être prise en compte

CHARLES-PHILIPPE DAVID

Fondateur de la Chaire Raoul-Dandurand à l'Université du Québec à Montréal

AURÉLIE CAMPANA

Professeure titulaire de science politique à l'Université Laval

Le glissement est insidieux depuis la fin du millénaire. On parle de fin de l'Histoire, de retournement du monde, du retour des murs et du territoire, de déclin de l'empire américain. L'ère ouverte par le président Donald Trump semble avoir accéléré ce mouvement, au point de précipiter le choc des plaques tectoniques qui forment le monde et d'en redéfinir l'alignement. Au point où une série d'indicateurs montre que le centre du monde, pour autant qu'il ait déjà existé, opère un glissement inexorable vers l'Eurasie.

Les enjeux de sécurité internationale échappent de plus en plus au contrôle de l'Occident, si bien que l'on peut dorénavant parler de « dés-occidentalisation » du monde. L'Occident se retrouvera, dans un avenir proche, bien plus à la remorque qu'avant des événements, et ce, pour plusieurs raisons.

Des tendances lourdes qui échappent à l'Occident

Sur le plan militaire, de nouveaux joueurs remplacent les anciens. L'Arabie saoudite arrive au troisième rang des pays qui investissent le plus en défense. Son budget militaire dépasse en 2017 celui de la Grande-Bretagne, reléguée à la cinquième place. L'Inde, pour sa part, devance la France et détient désormais la sixième position. La Chine occupe toujours le second rang. Si elle reste loin derrière les États-Unis, elle déploie de plus en plus sa puissance militaire, que ce soit en mer de Chine ou à Djibouti, dans la Corne de l'Afrique, où elle est implantée. Elle envisage même l'ouverture d'une nouvelle base navale à Vanuatu, en plein cœur du Pacifique.

Sur les plans commercial et environnemental, l'Occident semble dépassé. Qui tient actuellement le discours d'ouverture économique? La Chine. Qui déclare la guerre commerciale? Les États-Unis de Trump. Tandis que le jeune roi désigné d'Arabie saoudite souhaite accomplir une

refonte complète de l'économie de son pays, pour préparer l'après-pétrole, les États-Unis s'entêtent à nier les changements climatiques et s'accrochent aux bienfaits du charbon. Dans le même temps, Pékin se positionne en défenseur des accords internationaux.

Sur un autre registre, la Russie, trublion des relations internationales, s'affirme comme acteur incontournable en Syrie, fait un retour remarqué en Afghanistan, renforce ses capacités militaires en Asie centrale et tente de se réimplanter en Afrique. Elle participe et profite du recul de la démocratie comme valeur et système politique, s'érigeant en modèle pour des pays attirés par « une autre voie », porte ouverte vers une nouvelle forme de populisme ou d'autoritarisme. L'ironie du sort veut que l'exemple russe attire principalement en Europe de l'Est. Ces nouvelles ambitions bouleversent l'ordre mondial et redéfinissent les hiérarchies.

Qui définira l'ordre international?

L'Occident, qui, fort de sa majorité au Conseil de sécurité, a dominé le discours des relations internationales depuis plusieurs siècles, définit les termes des opérations de paix et de guerre, n'a plus ni les moyens ni la volonté de régir le monde. Une géopolitique sans un Occident prédominant, colonial ou néocolonial, ouvre une autre ère, qui ne sera ni forcément plus altruiste ni moins associée à la *realpolitik*. Elle conduira sans doute à la redéfinition des institutions internationales, où les pays habitués à régir le monde devront s'accoutumer à s'asseoir sur des strapontins et à regarder passer le train, trop rapide pour qu'ils y embarquent. Et c'est cette réalité, où cet Occident pourtant multiple ne jouera pas le premier rôle, qui doit être prise en compte aujourd'hui.

La montée des populismes aux États-Unis et en Europe ne fait qu'alimenter ce repli, alors que sont propulsés au pouvoir des gouvernements dont les maîtres mots sont nationalisme, protectionnisme et fermeture. L'échec du multilatéralisme, surtout celui promu et incarné par les États-Unis, a été lourdement souligné par le président français Emmanuel Macron dans son discours devant le Congrès américain plus tôt cette semaine.

Dès lors, on peut se demander qui est en mesure de gérer le mieux la dimension diplomatique des relations internationales, face notamment aux défis que pose la nucléarisation (ou la

dénucléarisation) de la Corée du Nord. À cet égard, la Chine, la Corée du Sud et le Japon joueront vraisemblablement un rôle crucial pour faire aboutir le sommet entre les leaders américain et nord-coréen. Car il n'y a pas de solution militaire unilatérale américaine valable dans ce dossier, pas plus que dans le cas de l'Iran, qui constitue déjà le prochain point d'achoppement entre l'Occident, la Russie et la Chine.

Des réponses militaires inadéquates et improbables

Ce bouleversement de l'ordre international tient en partie aux échecs répétés des dernières années. Afghanistan, Irak, Libye, Syrie: autant d'exemples montrant toutes les limites du recours à la force et des interventions militaires occidentales. Certes, les drones, les bombardements ciblés et les opérations spéciales peuvent venir à bout, pour un temps, d'un adversaire tel que le groupe armé État islamique. Mais ils ne résolvent rien sur le terrain et n'apportent guère de solution durable.

Ni les grandes puissances occidentales ni l'ONU n'ont la capacité de véritablement transformer les choses. Si bien qu'on peut parler de reculs dans à peu près tous les acquis de l'ère post-guerre froide dans le domaine des missions de paix, de la « responsabilité de protéger », du devoir d'ingérence, d'instauration de la démocratie et des opérations de stabilisation et de restauration de la sécurité. Qui aurait d'ailleurs cru possible de revivre à plus petite échelle au Myanmar le cauchemar et le souvenir des Balkans ou du Rwanda, surtout après les promesses du « plus jamais ça » professées en particulier par l'Occident?

Se profilent donc à l'horizon une série de tensions, qui se répercuteront plus durement sur les conflits dits périphériques, à l'image de ce que l'on observe déjà en Syrie et au Yémen. La contestation de l'ordre établi et sa redéfinition par des puissances montantes comme la Chine ouvrent une période d'incertitudes, dont profite entre autres la Russie, qui a ajouté à son arsenal les cyberattaques contre des démocraties. L'ère de la « désoccidentalisation » de la sécurité internationale a donc bel et bien débuté.

Les auteurs sont codirecteurs de la 4^e édition du Forum St-Laurent sur la sécurité internationale (regroupant l'Université de Montréal, l'UQAM et l'Université Laval), qui se déroulera les 3 et 4 mai prochains à Montréal.

Il faut revoir l'Entente sur les tiers pays sûrs

STÉPHANE HANDFIELD

Avocat

Lorsqu'il est question d'accueil des réfugiés, on ne peut passer sous silence l'Entente sur les tiers pays sûrs, entente qui fut signée entre les États-Unis et le Canada le 5 décembre 2002 et qui est entrée en vigueur le 29 décembre 2004.

En vertu de cette entente, une personne qui se présente à un poste frontalier canado-américain verra sa demande d'asile jugée irrecevable et sera renvoyée en territoire américain à moins qu'elle ne soit visée par une exception prévue par l'Entente. Toutefois, si cette même personne franchit la frontière canadienne de façon irrégulière, elle ne sera pas visée par cette entente sur les tiers pays sûrs et sa demande d'asile sera jugée recevable.

C'est la raison qui a incité des milliers de personnes à franchir de façon irrégulière la frontière au cours de l'année 2017 afin de solliciter l'asile. Il est question d'environ 18 000 personnes uniquement pour le Québec, principalement par le chemin Roxham. Or, si la tendance se maintient, ils seront encore plus nombreux au cours de la prochaine année à franchir la

frontière de cette façon. Notons que pour le premier tiers de l'année 2018, ce sont 6114 demandeurs d'asile qui ont traversé la frontière par le Québec. Le gouvernement fédéral doit prendre des décisions, et ce, rapidement.

Deux solutions s'offrent au gouvernement Trudeau. La première, c'est celle de la suspension immédiate de l'Entente sur les tiers pays sûrs. De cette façon, les demandeurs d'asile n'auront plus aucune raison de franchir la frontière de façon irrégulière et se présenteront à un poste frontalier afin de revendiquer le statut de réfugié. De plus, la suspension de l'entente aura comme conséquence la diminution des demandes d'asile soumises au Québec, puisqu'avant l'entrée en vigueur de celle-ci à la fin de 2004, plusieurs migrants avaient l'habitude de se présenter à un poste frontalier ontarien, manitobain ou albertain afin de soumettre une demande de statut de réfugié. Il est donc raisonnable de penser que si les effets de l'entente sont suspendus, ces personnes n'auront plus intérêt à traverser une partie des États-Unis afin de franchir la frontière canadienne au Québec. De plus, cette période de suspension permettra aux autorités d'évaluer la situation et de réagir efficacement.

La seconde solution, plus draconienne, se-

rait de modifier l'entente afin qu'elle trouve application même dans les cas où il y a une entrée irrégulière. Une personne verra donc sa demande d'asile jugée irrecevable et sera renvoyée en territoire américain à moins qu'elle ne soit visée par une exception prévue à l'entente. Évidemment, dans cette éventualité, le gouvernement fédéral devra s'attendre à ce que cette disposition soit contestée devant les tribunaux. Il faut mentionner que l'Entente sur les tiers pays sûrs fait présentement l'objet d'une contestation judiciaire devant la Cour fédérale du Canada.

Dans ce contexte, il est important de souligner qu'actuellement, les délais devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié sont de plus de 20 mois avant d'obtenir une audience sur sa demande d'asile. Si on ajoute les différents délais d'appel, il risque de s'écouler plusieurs années avant qu'un demandeur d'asile ne soit fixé définitivement sur son sort. Ce n'est donc pas rendre service à ces personnes qui se seront intégrées à la société québécoise que de les expulser après cinq, six ou sept ans, faute d'avoir été reconnues comme réfugiés au Canada dans des délais raisonnables.

Le statu quo n'est pas une solution pour le gouvernement.

Le musée et Mélanie Joly

KONRAD YAKABUSKI



Il y aura trente ans le mois prochain, le Canada s'est doté d'un musée national digne de ce nom. L'inauguration en mai 1988 du nouveau Musée des beaux-arts du Canada à Ottawa, conçu par l'architecte Moshe Safdie et construit au coût de 122 millions, a marqué une étape importante dans l'évolution d'une ville capitale, longtemps considérée comme un désert culturel.

L'ancien musée, incorporé dans un immeuble de bureaux laid et trop exigü, était une honte nationale. L'inauguration du nouveau bâtiment au bord de la rivière des Outaouais, dont les grandes fenêtres encadrent si splendidement les édifices du parlement, a donné un nouvel élan architectural à la ville d'Ottawa et a permis aux Canadiens de découvrir des œuvres d'artistes d'ici et d'ailleurs dans l'espace qu'elles méritaient. Pour la première fois en plus de 100 ans, la collection du MBAC était réunie sous un même toit. C'était un grand moment dans la vie culturelle du pays.

Près de deux ans plus tard, le Parlement canadien a adopté une nouvelle Loi sur les musées restaurant le principe d'indépendance de ces établissements du pouvoir politique. La nouvelle loi fut presque immédiatement remise en question lorsque, quelques semaines plus tard en 1990, le MBAC a été plongé dans la controverse après son achat d'un grand tableau d'art moderne du peintre américain Barnett Newman. Le prix d'achat — 1,8 million à l'époque ou 3,1 millions en dollars d'aujourd'hui — était scandaleux aux yeux de bon nombre de Canadiens, alors que le pays se dirigeait vers une récession et que le gouvernement fédéral du premier ministre conservateur Brian Mulroney effectuait d'importantes compressions budgétaires.

Plusieurs députés conservateurs ont demandé au gouvernement d'intervenir pour annuler la transaction du MBAC. Le vice-premier ministre, Don Mazankowski, qui présidait un comité du Conseil des ministres chargé de scruter à la loupe toutes les dépenses publiques, revendiquait le droit d'examiner la transaction. Mais le ministre des Communications, Marcel Masse, s'est insurgé contre toute intervention politique. Pour une rare fois, il a gagné le débat.

Cet incident a sûrement figuré dans les calculs de la ministre du Patrimoine canadien, Mélanie Joly, ce mois-ci, lorsqu'elle a décidé de ne pas intervenir — publiquement du moins — pour empêcher le MBAC de procéder à la vente aux enchères d'une toile, évaluée à une dizaine de millions de dollars, de l'artiste franco-russe Marc Chagall. La vente proposée — qui devait servir à amasser les fonds nécessaires à l'achat par le MBAC d'un tableau de l'artiste français Jacques-Louis David, détenu par la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Québec — a créé un tollé. Si rien dans la loi n'empêchait au MBAC de disposer du tableau comme bon lui semble, plusieurs se demandaient s'il s'agissait d'une lacune dans la législation qui méritait d'être corrigée.

La ministre Joly ne voulait pas s'y aventurer. « Je trouve ça regrettable quand une œuvre d'art importante quitte le pays, mais en même temps, il y a des décennies, on a décidé qu'on ne politiserait pas le financement de l'art et les opérations des musées », a-t-elle affirmé la semaine dernière.

Pourtant, les questions soulevées par la vente du Chagall — que le MBAC a finalement décidé cette semaine d'annuler, au risque de se voir imposer une forte pénalité par la maison Christie's — relèvent directement de la ministre. Le Canada est l'un des rares pays qui ne contrôlent pas l'aliénation par ses musées publics des œuvres qui appartiennent, en fin de compte, à ses citoyens.

Si la ministre québécoise de la Culture, Marie Montpetit, ne s'est pas gênée pour intervenir afin de garder le *Saint Jérôme* de David au Québec, pourquoi son homologue fédérale refuserait-elle de donner des directives encadrant la vente des œuvres des musées qui relèvent de son ministère? Après tout, Ottawa fournit les deux tiers du budget annuel du MBAC, qui totalise environ 70 millions de dollars, et la totalité des 8 millions que le musée consacre chaque année à des acquisitions.

Le MBAC a une mission qui est particulière au pays. Il s'agit, selon la loi de 1990, de « constituer, d'entretenir et de faire connaître, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, une collection d'œuvres d'art anciennes, modernes et contemporaines principalement axée sur le Canada, et d'amener tous les Canadiens à mieux connaître, comprendre et apprécier l'art en général ».

L'objectif de Marc Mayer, directeur du MBAC, d'acquiescer le *Saint Jérôme* convenait tout à fait à ce mandat. Mais sa méthode n'était pas justifiée. Il est dans l'intérêt public d'assurer qu'un tel fiasco ne se reproduise pas. Ottawa ne doit pas dicter au MBAC la façon dont il gère sa collection. Mais de là à lui permettre de la vendre comme bon lui semble, il y a un pas à ne pas franchir.

LE DEVOIR DE PHILO

Le désarroi des infirmières, symptôme d'un capitalisme autodestructeur

La philosophe Nancy Fraser juge que le travail des femmes, rémunéré ou non, essentiel au maintien de la société, est mis à mal

Deux fois par mois, *Le Devoir* lance à des passionnés de philosophie et d'histoire des idées le défi de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un penseur marquant.

FRÉDÉRIC LEGAULT

L'auteur est doctorant à l'Université du Québec à Montréal

About de souffle. Démolie. Vidée. Exténuée. Brisée par le métier. Réorientation professionnelle. Voilà le champ lexical qui traverse le cri du cœur qu'a lancé l'infirmière Émilie Ricard en janvier dernier. Partagé plus de 50 000 fois sur les réseaux sociaux, ce vibrant témoignage semble avoir cristallisé l'indignation et l'épuisement du personnel soignant. Sur le visage de cette infirmière, la réforme du système de santé était soudainement moins rayonnante.

Si la précarité des conditions de travail des infirmières a malheureusement réussi à se tailler une place au rang des affaires courantes du Québec, comment peut-on comprendre cette situation? Au-delà des rafistolages gouvernementaux, existe-t-il des modèles théoriques qui nous permettraient de saisir la nature chronique de cette précarité?

Une crise de la reproduction sociale

C'est entre autres ce que propose la thèse de Nancy Fraser. Philosophe féministe, Fraser propose des pistes d'analyse qui permettent de comprendre l'alarmante situation des conditions de travail des infirmières non pas comme un phénomène contingent, mais comme la manifestation plus large d'une crise de la « reproduction sociale ».

Avec de nombreuses féministes, Fraser définit le travail de reproduction sociale comme un travail affectif ou matériel, majoritairement effectué par des femmes. Qu'il soit rémunéré ou non, ce travail indispensable à toute société se décline sous plusieurs formes: s'occuper de ses proches ou traiter un patient, prendre soin des personnes âgées, éduquer les enfants, entretenir la maison, préparer la nourriture, assumer la charge mentale d'organiser l'ensemble des activités domestiques, reproduire biologiquement l'espèce, etc.

Sans ce travail, écrit Fraser dans son article *Contradictions of Capital and Care* (2016), « aucune culture, aucune économie, aucune organisation politique ne seraient même possibles; l'activité d'une société repose sur ce travail. La reproduction sociale désigne en ce sens l'ensemble des processus nécessaires au maintien de la société ». En ce sens, l'idée d'une crise de la reproduction, issue des théories féministes de la deuxième vague, désigne alors une crise dans les processus de régénération même de la société. À long terme, aucune forme d'organisation sociale qui s'appuie systématiquement sur les conditions de ce travail ne peut être pérenne. Or, c'est précisément ce dont on témoigne aujourd'hui.

Un appareillage théorique synthétique

Un des principaux apports de Fraser est de définir le capitalisme non pas comme un système strictement économique, mais plus largement comme un ordre social institutionnalisé. Dans son article *Behind Marx's Hidden Abode* (2014), Fraser avance que le capitalisme repose sur trois conditions de possibilité: les activités de reproduction sociale, une infrastructure politique et la nature. « Chacune de ces trois conditions représente parallèlement une de ses contradictions, au sens où le capitalisme — comme tout autre système économique — a besoin de ces conditions pour exister, mais — contrairement à d'autres — mine leur pérennité par la nature même de son activité. »

C'est là toute l'envergure de la tâche entreprise par Fraser: elle propose un renouvellement de la théorie critique du capitalisme en incorporant systématiquement les enjeux et les perspectives féministes et écologistes. Si la crise que nous traversons est multidimensionnelle, avance-t-elle, la théorie qui tente d'en rendre compte doit également l'être. La critique du capitalisme ne peut plus faire l'économie d'une réactualisation et d'une intégration des enjeux qui sont traditionnellement laissés pour compte par ses théoriciens.

Une histoire à l'image du présent

Historiquement, lorsque les femmes entrèrent massivement sur le marché du travail après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, elles laissèrent derrière elles un ensemble de tâches nécessaires à la reproduction sociale. Si, pour les classes aisées, le fardeau des tâches ménagères a été relégué aux femmes issues de milieux défavorisés par l'embauche d'une ménagère, les femmes moins aisées ont quant à elles dû cumuler le travail salarié au travail domestique (formant la « double journée de travail »).

Encore aujourd'hui, les femmes qui viennent répondre aux demandes des familles aisées sont généralement des femmes racisées, par-



TIFFET

Philosophe féministe, Fraser propose des pistes d'analyse qui permettent de comprendre l'alarmante situation des conditions de travail des infirmières non pas comme un phénomène contingent, mais comme la manifestation plus large d'une crise de la « reproduction sociale ».



FRÉDÉRIC LEGAULT

L'auteur est doctorant à l'UQAM.

fois immigrées spécifiquement pour ce type d'emploi, et délèguent à leur tour ces tâches à des femmes trop pauvres pour émigrer. Ce phénomène, théorisé par les féministes comme « care chain », et dont témoigne entre autres le Programme d'aides familiaux résidents entre le Canada et les Philippines, désigne une délégitimation des tâches de reproduction de femme en femme, des plus aisées aux moins aisées.

Ce phénomène s'est opéré en parallèle à un désinvestissement de l'État dans les tâches de reproduction sociale, rappelle Fraser. En résulte un système à deux vitesses: marchandisé pour celles qui peuvent se le permettre; privatisé (lire « familiarisé ») pour celles qui n'en ont pas les moyens.

Comme en témoignent les chiffres encore aujourd'hui, ce sont en grande majorité les femmes qui continuent de cumuler ces tâches et celles associées à leur travail salarié. Selon une note de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) réalisée sur le Québec, la seule configuration conjuguée à l'intérieur de laquelle le travail domestique est équitablement réparti est celle où l'homme ne travaille pas et la femme travaille à temps plein.

Le projet politique néolibéral

Si la violence du néolibéralisme est davantage évoquée abstraitement par des universitaires critiques et des mouvements sociaux, elle est ici concrètement vécue. Le soin et l'enseignement reposent avant tout sur des relations humaines qui nécessitent entre autres choses une quantité irréductible de temps. Les exigences de rentabilité, de rapidité et d'efficacité se retrouvent ainsi à être incompatibles avec ces durées nécessaires aux activités de soin et d'enseignement, difficilement quantifiables et souvent imprévisibles.

Loin de surgir de nulle part, ces exigences doivent être comprises comme partie inté-

« Si la violence du néolibéralisme est davantage évoquée abstraitement par des universitaires critiques et des mouvements sociaux, elle est ici concrètement vécue. Le soin et l'enseignement reposent avant tout sur des relations humaines qui nécessitent entre autres choses une quantité irréductible de temps. »

grante d'un projet politique précis et réfléchi, dont la manifestation au Québec la plus récente est la « révolution culturelle » mise en place en 2010 par les libéraux de Jean Charest. Si ce projet visait à rendre plus efficaces et plus productifs les services publics, c'est pourtant l'inverse qui semble s'être produit sur le terrain, à en croire l'ensemble des témoignages du personnel soignant. La nouvelle gestion publique, l'alourdissement des structures bureaucratiques et la reddition de compte imposée par la réforme du système de santé sont davantage vécus comme une désorganisation que comme une optimisation des services publics. S'inscrivant dans une transformation profonde du rapport entre le citoyen et l'État québécois, ces restructurations visent à opérer un virage vers la tarification et la privatisation des services publics.

Les femmes: socle de la société

Malgré une socialisation et une salarisation partielle des tâches domestiques (centres de la petite enfance, CPE), écoles, centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), les secteurs de l'éducation et de la santé demeurent encore aujourd'hui des ghettos d'emplois féminins plus fréquemment touchés par les politiques néolibérales. En privatisant les services publics, on retire un soutien supplémentaire aux familles défavorisées en plus de pelleter des tâches collectives (santé, éducation, services sociaux) vers la sphère privée. Simultanément, il s'agit d'un transfert de tâches sur les épaules des femmes, qui effectuent encore une plus grande part des tâches ménagères aujourd'hui. Les femmes ne font pas que tenir le réseau de santé (et d'éducation) à bout de bras, c'est la société en entier qui repose sur leur temps, leurs efforts et leur travail.

La précarité des conditions de travail ne représenterait donc pas un simple conflit de travail ou une mauvaise gestion publique, mais la

manifestation d'une contradiction profonde mentionnée plus haut. C'est par cette thèse, bien illustrée par le cas des infirmières au Québec, que la théorie de Fraser permet de renouveler la critique du capitalisme avancé; elle articule la tendance autodestructrice du capitalisme autour des enjeux de reproduction sociale.

Si l'actualité récente nous fournit des exemples probants de la crise de reproduction sociale, l'exercice pourrait aisément être répété avec les deux autres conditions de possibilité du capitalisme relevées par Fraser, à savoir la nature et la politique.

Devant le constat de la déstabilisation chronique des conditions de travail des infirmières, il devient impératif de réfléchir sérieusement à des solutions. Les forces qui nous permettront d'appliquer ces solutions ne s'enrangeront pas d'elles-mêmes: elles se doivent d'être impulsées par une réponse politique, organisée et collective.

Comprendre la nature systémique du problème est certes un premier pas, mais tant que les décisions seront prises selon des critères strictement gestionnaires, comptables, et sans considérer sérieusement les différences de genre, les conditions de travail des infirmières sont condamnées à rester précaires.

C'est pour ces raisons que les écrits de Fraser nous enseignent qu'il est préjudiciable de penser de nouveaux systèmes économiques sans considérer les enjeux féministes de la reproduction sociale. Infirmières, enseignantes, mères, sœurs, femmes et amies: nous sommes avec vous. C'est à notre tour de vous apporter tout notre appui.

◆ ◆ ◆

Des commentaires? Écrivez à Robert Dutrisac: rdutrisac@ledevoir.com. Pour lire ou relire les anciens textes du *Devoir de philo*: www.ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philo

LES PETITES ANNONCES



DEMEURES, OCCASIONS D'AFFAIRES ET LIEUX PRIVILÉGIÉS

petitesannonces@ledevoir.com

514.985.3322 1 800 363.0305

CHARME &
PRESTIGEREALTA®
agence immobilièreFRANÇOIS
BISSONNETTE
courtier immobilier agrééT 514 789 2889
realta.caVISITES LIBRES
dimanche de 14h à 16h

Outremont | 812 Dollard

725 000 \$



Villeray | 160 Gary-Carter app. 401

389 000 \$

SUR RENDEZ-VOUS



Outremont | 870 de l'Épée app. 102

799 000 \$



Outremont | 90 Willowdale app. 303

769 000 \$



CDN | 3124 Fendall

535 000 \$



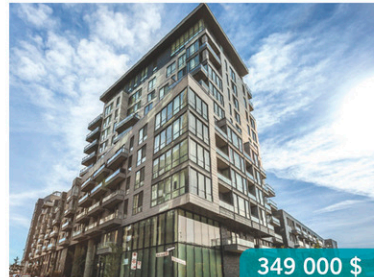
Verdun | 30 Brises-du-Fleuve app. 902

445 000 \$



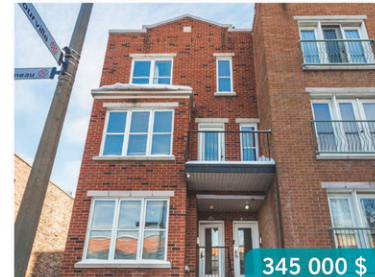
Ville Marie | 3982 Côte-des-Neiges app. A53

529 000 \$



Vieux Montréal | 370 St-André app. 603

349 000 \$



Plateau | 4334 Papineau

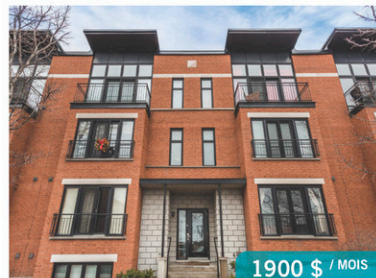
345 000 \$



Hochelaga | 3938 Adam

260 000 \$

À LOUER



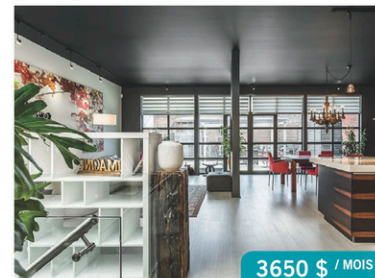
Outremont | 1230 Ducharme app. 3

1900 \$ / MOIS



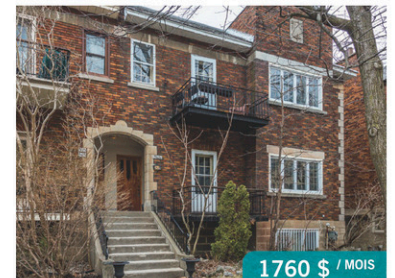
Outremont | 828 Querbes app. 207

1850 \$ / MOIS



Outremont | 1190A Van Horne

3650 \$ / MOIS



Outremont adj. | 5621 Darlington

1760 \$ / MOIS

AUGMENTATION
DES TRANSACTIONS
2018 VS 2017 **Source Centris. Premier trimestre de 2018,
région métropolitaine de Montréal

+40%

REALTA

+7%

ENSEMBLE RÉGION
MÉTROPOLITAINEREALTA profite de l'effervescence du marché
et tire bien son épingle du jeu par rapport
aux autres agences de la grande région
métropolitaine.

REALTA®

ÉQUIPE
FRANÇOIS
BISSONNETTE

D

Abonnez-vous à notre
infolettre matinale.
Du lundi au samedi,
découvrez l'essentiel
de l'actualité.

LeDevoir.com/infolettre

LES PETITES ANNONCES




514.985.3322 1 800 363.0305

CHARME &
PRESTIGE

petitesannonces@ledevoir.com

DIMANCHE 29 AVRIL 13H30 - 14H30

VUE DU CENTRE-VILLE



1950

VILLE-MARIE 630 rue William #831
498 000\$ — courtier: Pierre-Yves Lamarre

WALK SCORE DE 97



3100

PLATEAU 4617 rue Hutchison #7
519 000\$ — courtier: Daniel Beauchemin

"SHOEBOX" AVEC JARDIN



1390

VILLERAY 8333 rue St-Dominique
375 000\$ — courtier: Kyle Shapcott

DIMANCHE 29 AVRIL 15H00 - 16H00

VUE SUR LE PARC KINDERSLEY



1980

MONT-ROYAL 477 av. Kindersley
1 598 000\$ — courtier: Kyle Shapcott

PRÈS DE L'UDEM



1130

CÔTE-DES-NEIGES 5854 Place Decelles #16
198 000\$ — courtier: Pierre-Yves Lamarre

PRESTIGIEUSE RÉSIDENCE



2110

OUTREMONT 660 av. Dunlop
2 595 000\$ — courtier: Daniel Beauchemin

MAISON D'ARCHITECTE



2310

HAUT-OUTREMONT 1 av. Springgrove
3 395 000\$ — courtier: Valérie Lacasse

LES VISITES LIBRES
RE/MAX BARDAGI
équipe immobilière • real estate team

CE DIMANCHE, TROUVEZ LA PROPRIÉTÉ QUI RÉPOND VRAIMENT À VOS BESOINS.

Consultez les fiches détaillées au **Bardagi.com/[code de 4 chiffres]**

Contactez-nous :
514 700-2237
Bardagi.com



RE/MAX du Cartier GB. Agence immobilière, franchisé indépendant et autonome
RE/MAX du Cartier 1290, avenue Bernard Ouest, bureau 100, Montréal, Québec H2H

SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL



VISITE LIBRE
Dimanche 29 avril 14h à 16h

196-200 ROUTE DU LONG-SAULT
Triplex incluant le seul Marché Métro (5000 p.c.) dans un rayon de 13 km. Situé en plein centre de St-André d'Argenteuil près de Lachute. Établi plus de 35 ans. Chiffre d'affaires 1 300 000 \$. Permis SAQ. Proprio quitte le pays. Très ouvert à négociation.
634 000 \$ - MLS # 26881354
Antoine Latte 514-802-5175
Courtier Immobilier

LE VIEUX LONGUEUIL



2650, rue Bellerosé - 175 000 \$
Immensa comdo, RDC, 2 chambres, bien entretenu, 1 200 pc. Idéal pour 1er acheteur. Près de tous les services Hôpital Pierre-Boucher, parcs, transport en commun, etc. Une visite s'impose.
MLS # 11000787
GASTON LAMBERT 514-239-2069
courtier immobilier - groupe sutton - immobili.ca

MÉGA VISITE LIBRE AUX DAUPHINS 5 CONDOS DIMANCHE 29 AVRIL

PLATEAU | 3535 AVENUE PAPINEAU | MONTRÉAL |



FACE AU PARC LAFONTAINE, PRÈS MÉTROS ET SERVICES
Les Dauphins sur-le-Parc figurent parmi le nec plus ultra du patrimoine montréalais. Qualité de vie en plein cœur du Plateau, prestige, vue spectaculaire, piscine, gym, saunas...
Choix de condos du 4 1/2 au 10 1/2 et Penthouse.

LUCIE RICARD COURTIER AGRÉÉ RE/MAX ALLIANCE, AGENCE IMMOBILIÈRE **514 386-9804** VOIR MES PROPRIÉTÉS LUCIE RICARD RE/MAX QUÉBEC

ROSEMONT

VISITE LIBRE dimanche 29 avril 14h à 16h



NOUVEAU PRIX
6836, 6^e AVENUE
Élégant appartement aux lignes épurées sur deux étages. Deux stationnements extérieurs. Un oasis de paix à découvrir.
739 000 \$ - CENTRIS # 27916852

Pascal LeTourneau
ROYAL LEPAGE TENDANCE COURTIER IMMOBILIER
cell. 514.865.9818 bur. 514.271.4820 pascalletourneau.com

KNOWLTON



STYLE SÉDUISANT - Demeure au cœur du populaire « Grove », avec accès au lac, à distance de marche du centre du village. 4 chambres avec salles de bains adjacentes, pièces spacieuses, piscine et son cabanon. 2 acres. Un joyau dans un cadre idéal! **1 250 000 \$**

LAC BROME



MAISON FAMILIALE et domaine bien aimé aux abords du village de Knowlton, adjacent à un joli vignoble. Résidence qui rappelle l'architecture antebellum, 6 cacs, plus maison d'invités, piscine, vue du lac Brome. 10 acres.
1 890 000 \$

LOIS HARDACKER 450 242-2000
www.loishardacker.com
Cfr. imm. Agréé, Royal LePage Action, Agence Immobilière

REPENTIGNY - NOUVEAUTÉ !



Le MANOIR NORMAND est reconnu par les spécialistes de l'histoire de l'architecture canadienne comme l'une des plus vieilles maisons du Québec (1730 appr.). Acquis en 1975, les propriétaires actuels, au prix de travaux de restaurations majeurs, ont su lui redonner son cachet d'antan. À cette occasion, un ajout de 7 pièces fut annexé à la maison principale.

595 000 \$
CENTRIS # 22622934

LISE D. FERLAND 450-585-9500
Courtier agréé, Re/max-Unis Inc., agence Immo

AHUNTSIC



12160 rue Valmont - Nouveau sur le marché
Cottage détaché, terrain 6 500, 7 pièces, belles rénovations, près Gouin et parc et piste cyclable.
499 000 \$ - CENTRIS # 22252129

MICHEL BERGERON 514-824-4541
Courtier immobilier, Re/max Alliance inc.

On s'occupe de tout mais surtout de vous.



JOËLLE GERVAIS **CAROL NADON**
COURTIERS IMMOBILIERS

514.271.2131
votreagentdouble.com

NOUVEAU!
952 AVENUE DUNLOP
Superbe haut de duplex détaché. Un espace exceptionnel de 1 895 p.c. 3 chambres, 2 salles de bains et cuisine rénovées. Boiserie de chêne. Immense salle familiale dominant sur une terrasse côté soleil. Ascenseur menant au garage.
895 000 \$ - MLS # 26722302

OUTREMONT
345 AVENUE BLOOMFIELD
Construite en 1922 par l'architecte Aristide Beaugrand-Champagne pour sa famille, cette prestigieuse résidence patrimoniale vous charmera avec ses pièces de réception magnifiques, grenier aménagé et vue sur la fontaine du Parc Outremont. Architecture unique pour une maison mythique.
2 695 000 \$ - MLS # 26545383

OUTREMONT
18, CHEMIN BATES, APP. 102
RDC sur 2 étages, 2 CAC, 2 SdB, fenêtre sur trois côtés. Lumière naturelle. Planchers bois franc, stationnement à l'arrière. Proximité : train de banlieue, parcs, nouveau Campus de l'UdeM, Collège Stanislas, Parc à chien, Centre commercial, dépanneur, piscine municipale. Idéal pour aménagement intergénérationnel.
549 000 \$ - MLS # 23670637

AHUNTSIC
12360 DE ST-RÉAL
Face au boisé, belle victorienne détachée de 4 chambres et 2,5 salles de bain. Façade de pierre, terrain de 7100 P.C. Grand jardin paysager et piscine couverte. Accès à la rivière et la piste cyclable. La campagne à la ville!
825 000 \$ - MLS # 10411553

Vous êtes à la bonne adresse
mariescotte.com



Marie Scotte
COURTIER IMMOBILIER
Groupe Sutton Centre Ouest
514 953 9808
marie@mariescotte.com

WESTMOUNT
3206 Boul. The Boulevard - 2 675 000 \$
Bijou architectural à quelques pas des meilleures écoles de la ville : St-Georges, ECS, The Study...
MLS # 10313661

WESTMOUNT
334 Av. Grosvenor - 1 799 000 \$
Village Victoria à son MEILLEUR ! Maison détachée, entièrement rénovée de 5 CAC avec jardin +++
MLS # 20570539

NOUVEAUTÉS DE LA SEMAINE

WESTMOUNT
3 rue Westmount Square #1016 - 1 295 000 \$
Vue Nord-Est imprenable! 2 CAC, 2 SDB. L'opportunité unique de créer l'appartement de vos rêves.
MLS # 25580342

WESTMOUNT
4855 Boul. De Maisonneuve O. #502 - 595 000 \$
Village Victoria! Un étage plus bas que le Penthouse! Magnifique condo orienté Ouest, offrant 2 CAC, garage + grand balcon avec vues dégagées.
MLS # 19271026